

## LES PLANTATIONS DE CACAO AU GHANA

Jan-Marc GASTELLU

Les grandes plantations villageoises du sud-est de la Côte d'Ivoire sont-elles un phénomène unique en Afrique Noire? Pour le vérifier, il convenait de circonscrire le problème. Il devenait opportun de choisir un pays qui permettait d'effectuer une comparaison dans des conditions acceptables, c'est-à-dire qu'il fallait limiter le plus possible les différences qui n'étaient en rien explicatives des phénomènes observés. Le Ghana permet un tel rapprochement. En effet, le milieu naturel y est semblable, dans la partie sud, à celui de la Côte d'Ivoire : le cacao y est produit dans une zone de forêt du domaine guinéen. De même, une fraction importante de la population appartient au groupe des Akan, auxquels sont aussi rattachés les Agni et les Akyé du sud-est de la Côte d'Ivoire. Cette appartenance commune entraîne de fortes ressemblances dans les systèmes de parenté, et, partant, dans les organisations économiques. Ainsi, le milieu physique et le milieu humain étant très proches, on devrait obtenir les mêmes résultats économiques des deux côtés de la frontière, si ces deux variables étaient les seules explicatives. Dans le cas où ces résultats seraient différents, il faudrait chercher d'autres facteurs, toutes choses étant égales par ailleurs. Cette comparaison se révèle donc passionnante en ce sens qu'elle permet de réduire le nombre des facteurs, ce qui n'est pas courant dans les recherches de sciences humaines.

Mais, comme il arrive souvent quand il s'agit de résoudre un problème dans ces disciplines, la question de départ, limitée, ne peut recevoir de solution que si elle est replacée dans un contexte global. Comment s'interroger sur la dimension des plantations au Ghana sans avoir essayé de comprendre l'ensemble de l'économie cacaoyère de ce pays? Si comparaison il y a, elle doit s'intéresser tout autant aux méca-

nismes qu'aux résultats quantitatifs. Aussi, le thème s'élargit au fur et à mesure qu'il est approfondi, et se transforme peu à peu : beaucoup plus qu'une simple comparaison statistique, il s'agira de se pencher sur les processus de formation, de fonctionnement et de stratification des plantations au Ghana, et de les rapprocher de ce qui se passe dans le sud-est de la Côte d'Ivoire.

Ce parallèle entre les deux pays est facilité, d'une part, par une remarquable littérature économique de langue anglaise pour le Ghana, et, d'autre part, par des enquêtes récentes menées dans le sud-est de la Côte d'Ivoire. Mais est-il légitime? En effet, Poly HILL, qui a fourni d'étonnants travaux sur les planteurs de cacao au Ghana, nous met en garde contre toute tentative de généralisation sur des planteurs ... « qui sont aussi différents que la craie du fromage » (1).

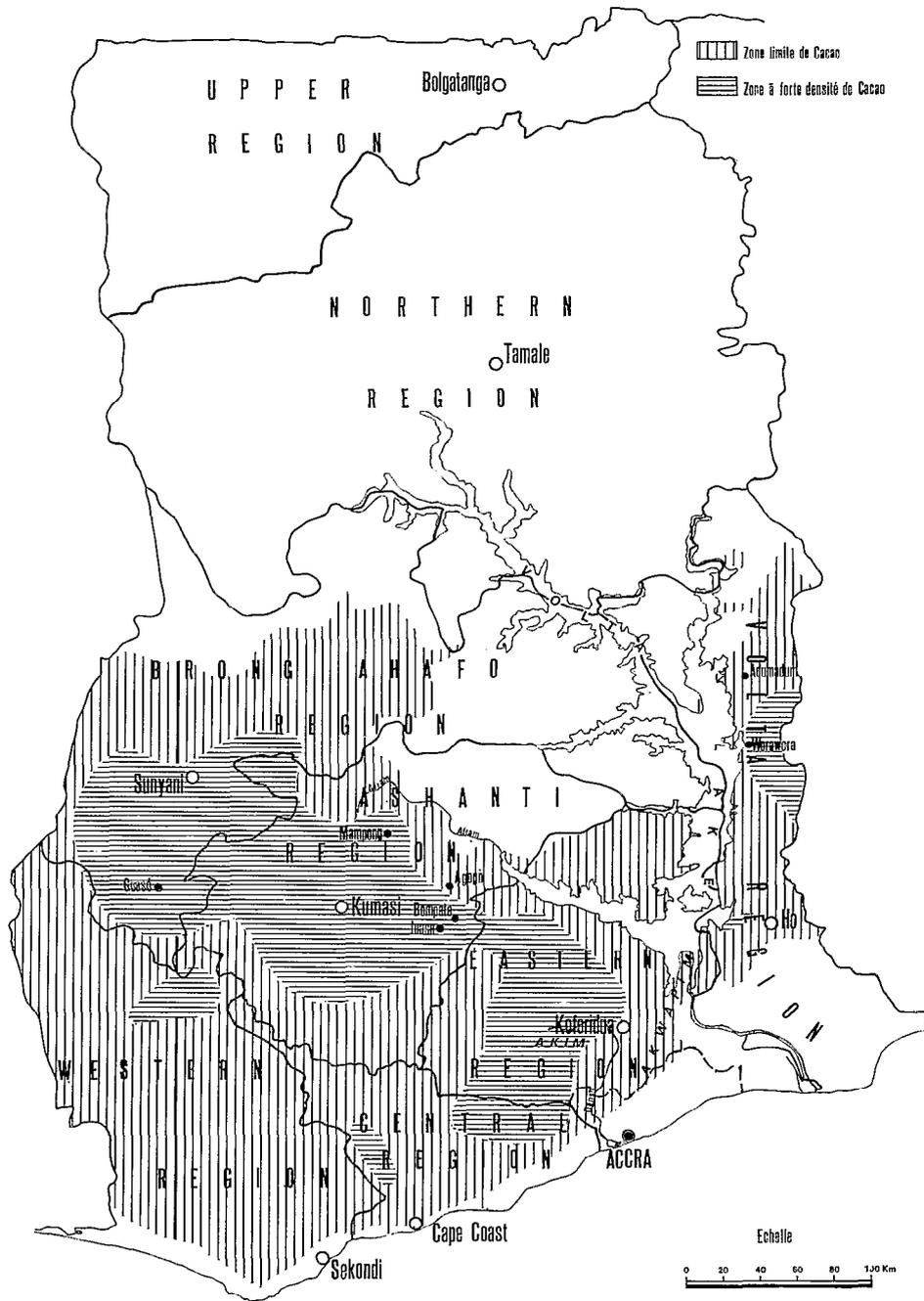
Malheureusement, toute démarche scientifique est appauvrissante, et il est nécessaire de simplifier les faits observés pour les comprendre. En ne perdant pas de vue les avertissements de Poly HILL, il faudra cependant généraliser les observations effectuées par les uns et les autres de façon à pouvoir exposer les mécanismes de la formation, du fonctionnement et de la stratification des plantations de cacao à l'échelle du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

### 1. La formation des plantations de cacao

La formation des plantations de cacao au Ghana est un processus continu qui a pris naissance à la fin du siècle dernier et se poursuit jusqu'à nos jours. Pour comprendre ce phénomène, il faut d'abord le situer à l'échelle nationale et étudier le contexte historique de la croissance et de la décroissance de la production du cacao, qui s'est imposé comme

---

(1) Poly HILL (1977 : 3).



Le cacao au Ghana  
D'après Survey of Ghana

monoculture d'exportation. Le cadre d'évolution étant ainsi tracé, il faudra descendre à l'échelle de l'exploitation et exposer les mécanismes de fondation des plantations. Cette dernière analyse permettra de définir ce qu'il faut entendre par « plantation », terme souvent utilisé, mais jamais défini.

#### CROISSANCE ET DÉCROISSANCE DU CACAO

La culture du cacao a débuté, au Ghana, dans les années 1890 et dans une zone restreinte, située au nord d'Accra, dans la partie orientale du pays. Le retard de la Côte d'Ivoire n'était pas, au départ, bien grand, puisque dès 1913, l'administrateur CLERC l'introduisait dans le Ndénié et qu'il est aussi signalé dans le Moronou (1). La différence essentielle entre les deux pays réside plutôt dans le mode de diffusion de cette nouvelle culture : diffusion « spontanée », conduisant à une innovation économique (les « planteurs migrants ») du côté ghanéen ; diffusion « imposée » par l'administration coloniale, du côté ivoirien, qui a eu pour effet de susciter une contre-réaction des populations locales : ainsi est née la légende des jeunes pieds de cacao que l'on venait ébouillanter, la nuit, pour prouver au commandant de cercle que cette culture était inadaptée... L'essor privilégié du cacao au Ghana s'explique donc plus par le mode de diffusion à l'origine que par une avance historique. Il convient d'approfondir cette histoire du cacao au Ghana.

Ce n'est pas l'administration coloniale, mais des missions protestantes en pays Akwapim (centres urbains d'Aburi, d'Akropong...) qui sont à l'origine de la culture du cacao au Ghana vers 1890 (2). Cette action n'était qu'une retombée de l'évangélisation et de l'enseignement propagés par ces missions. Mais, l'association de ces différentes œuvres a donné à la croissance cacaoyère en pays Akwapim une physionomie tout à fait particulière. Dès 1908, le Gold Coast produisait 20.000 t de cacao, alors que la Côte d'Ivoire n'en fournissait que deux (KÖBBEN, 1956). En 1911, le Gold Coast se situait au premier rang des pays producteurs de cacao. En 1919, sa production était de 242.000 t, soit 45 % du total mondial, alors que celle de la Côte d'Ivoire était de 16.000 t. Des cours mondiaux favorables, la mise en place d'un réseau routier et ferroviaire, l'apparition des camions stimulèrent la production entre les années 1920 et 1930. Cependant, dès 1928,

les cours mondiaux étaient en baisse, et, en 1930, ils n'étaient plus que le tiers de ceux de 1927. La crise amena la disparition de nombreuses entreprises autochtones en Gold Coast, ce qui laissa la place aux firmes étrangères, plus résistantes (3). En 1936, le « swollen-shoot » fit son apparition et commença à ravager les anciennes plantations à rendements décroissants (4). Dans le même temps, les prix au producteur avaient été fixés très bas, ce qui entraîna une grève des ventes en 1937. Pour comble, la monoculture du cacao avait fait négliger les cultures vivrières. Face à l'insuffisance alimentaire, le Conseil de l'Asantéhéné, Chef Suprême des Ashanti, prit la résolution suivante en 1938 :

« ... constitue un délit le fait, pour tout le monde, d'ouvrir de nouvelles plantations de cacao » (KWASI BOATAN, 1974).

Les déséquilibres structurels de l'économie ghanéenne étaient donc manifestes dès avant la seconde guerre mondiale.

Cependant, après cette guerre, une amélioration momentanée se fit sentir, avec un doublement du prix au producteur en 1945 par rapport à l'année précédente (C. OKALI *et alii*, 1974). En 1947, était créé un « Marketing Board », caisse de stabilisation destinée à mettre les producteurs à l'abri des fluctuations des cours mondiaux. Mais, en 1955, la surproduction mondiale amenait, à nouveau, une baisse des cours, répercutée sur les producteurs dès 1956. L'Indépendance, en 1957, survint dans une conjoncture économique peu satisfaisante. En 1962, est amorcée une tentative de diversification des cultures, qui conduit à la création d'un secteur public agricole, mal géré et moins productif que les exploitations paysannes. Les cours mondiaux s'effondrent en 1964-65, ce qui entraîne une nouvelle réduction du prix au producteur, elle-même à l'origine d'une chute de la production. Avec la disparition de Kwamé N'KRUMAH, la mauvaise conjoncture économique se conjugue à une déstabilisation du régime politique. De nos jours, une nouvelle stratégie cacaoyère est mise sur pied, définie dans les termes suivants :

« ... expansion, réhabilitation et intensification de la production de cacao » (KOFI AKWABI, 1964 : 195).

Cette politique paraît timorée face aux très graves difficultés du pays, alors qu'il faudrait

(1) Archives Nationales du Sénégal (4 G 29, n° 3).

(2) Y. MARGUERAT (*communication personnelle*).

(3) *Idem*.

(4) Selon V. ZELENSKY (1955), le « swollen-shoot » touche la Côte-d'Ivoire en 1946-47. La « trachéomycose » s'attaqua au café en 1948.

envisager une radicale diversification de la production agricole.

Cette croissance globale du cacao masque une diversité géographique : le cacao est né à l'est du pays et s'est propagé peu à peu vers l'ouest, selon le même processus qu'en Côte d'Ivoire. Deux pôles de diffusion sont à distinguer au Ghana : vers 1890, le pays Akwapim, dans la Région Eastern, au nord d'Accra ; à partir de 1902, la Région Ashanti, aux alentours de Kumasi. Actuellement, la zone pionnière du cacao serait le sud-ouest du pays, zone voisine de la Côte d'Ivoire.

Selon P. HILL, la migration est le principal facteur de la croissance de la production du cacao dans la Région Eastern, la plus ancienne. Cette région est caractérisée par un mode tout à fait particulier d'acquisition de la terre, qu'on ne rencontre que rarement en Côte d'Ivoire : l'achat. Dès 1892, les Akwapim descendirent de leurs collines pour créer des plantations à l'ouest et au nord de leur pays d'origine, tout en restant en deçà de la rivière Densu. La terre était achetée grâce à des revenus antérieurs acquis dans le commerce de l'huile de palme. Les Akwapim furent bientôt rejoints par les Krobo, les Shai, les Anum-Boso, les Adangme, les Ga, qui les suivirent d'abord en tant que manœuvres agricoles. A cette époque, les villes Akwapim se seraient vidées de leur population active, partie à la quête de nouvelles terres. Dans un second temps, vers 1897, la rivière Densu fut franchie, et les Akwapim acquirent des terres dans les forêts inhabitées de l'ouest auprès des chefs Akim des centres d'Apapam, d'Apedwa, d'Asafo et d'Asamankese. A partir de 1914, les terres du sud du pays Akim Abuakwa furent vendues à leur tour à ces « planteurs migrants ». Leurs droits sur la terre étaient bien établis s'ils s'étaient soumis à une cérémonie particulière (*guaha*). Le résultat fut une forte croissance de la production de cacao de la Région Eastern, qui passa de 90 livres en 1891 à 40.000 t en 1911 (1).

Toute autre est l'histoire de la croissance du cacao à l'ouest du pays, dans les Régions Ashanti et Brong Ahafo.

Kumasi, la capitale de la Région Ashanti, est une ville au long passé, centre d'un des empires les plus puissants d'Afrique de l'Ouest. En 1840, y existait une catégorie de marchands, qui utilisaient des manœuvres pour le portage et investissaient dans la production de kola et de caoutchouc (2). Les premiers planteurs apparurent dans cette région à partir de 1902. Depuis cette date, les exportations de cacao crurent régulièrement :

1906.....	148 tonnes	
1907.....	557 tonnes	
1908.....	751 tonnes	
1910.....	1.914 tonnes	
1911.....	4.170 tonnes	(Région Eastern : 40.000 tonnes)
1912.....	5.337 tonnes	
1918.....	18.000 tonnes	
1931-32.....	71.000 tonnes (3).	

Cependant, le retard historique de la Région Ashanti par rapport à la Région Eastern ne sera rattrapé que tardivement, comme le montrent les chiffres de l'année 1911.

Dans la Région Ashanti, la terre est acquise selon le même procédé que dans le sud-est de la Côte d'Ivoire : le défrichement renouvelé.

L'histoire particulière d'une zone située à l'est de Kumasi (« Eastern Ashanti ») illustrera les vicissitudes de la croissance du cacao dans cette Région.

Le cacao débuta dans l'« Eastern Ashanti » à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La construction de la route entre Accra et Kumasi en 1920, la mise en place d'un chemin de fer entre Accra et Takoradi en 1923, et la jonction de ces deux réseaux entre 1925 et 1930 furent des facteurs de très forte croissance cacaoyère : l'« Eastern Ashanti » occupa la première place dans la région entre 1920 et 1940. Mais, l'apparition du « swollen shoot » en 1940 est déjà le signe du vieillissement des plantations ; cent mille arbres sont abattus en 1946. Dès lors, la production de cette zone va régresser jusqu'à n'occuper que la huitième ou la dixième place dans la production régionale entre 1947-48 et 1958-59. Entre 1960 et 1970, la population agricole n'a crû que de 1 %, ce qui traduit un fort départ des manœuvres. Une solution locale a été trouvée à cet effondrement des productions grâce à la colonisation des plaines de l'Afram entre 1962-63 et 1971-72. Mais, cette solution momentanée ne masque pas que le centre de gravité s'est déplacé vers les Régions Brong Ahafo et Western (district de Sefwi) (KOFI AKWABI-AMEYAW, 1974).

Les difficultés signalées dans le district de Mampong, au nord-est de Kumasi, traduisent la même évolution générale de la Région Ashanti : manque de nourriture, bas rendements, fragmentation des exploitations, conflits d'intérêts entre anciennes et nouvelles plantations... (KWASI BOATEN, 1974).

Le cacao ne fut introduit que plus tard dans la Région Brong Ahafo, à partir de 1920. Il commença à se développer dans les années 1930, et les exploitations actuelles furent fondées vers 1936, en réponse

(1) Histoire de la Région Eastern retracée grâce à P. HILL (1962) et (1977).

(2) Y. MARGUERAT (*communication personnelle*).

(3) KWASI BOATEN (1974).

à un prix au producteur avantageux. A partir de 1950, s'installèrent des planteurs migrants qui suivirent les pistes tracées par les exploitants forestiers (C. OKALI, 1974).

Dans l'histoire régionale du cacao au Ghana les mêmes processus sont à l'œuvre qu'en Côte d'Ivoire : vieillissement des plantations et épuisement des sols. La croissance de la production n'est obtenue qu'au prix d'un déplacement progressif vers l'ouest : d'abord, la Région Eastern, puis la Région Ashanti, enfin les Régions Brong Ahafo et Western. Elle n'est possible que tant qu'il reste des espaces forestiers à défricher...

Ce déplacement géographique des pôles de production a permis une croissance continue de la production de 1900 à 1964-65 (1) :

Années agricoles	Production (en milliers de tonnes)
1900-1901....	1
1910-1911....	41
1920-1921....	118
1930-1931....	227
1940-1941....	241
1950-1951....	266
1960-1961....	440
1964-1965....	566

En 1964-1965, le Ghana fournissait plus du tiers de la production mondiale. A partir de 1965-66, la production a baissé par rapport à cette année exceptionnelle, pour retrouver un bon niveau en 1971-72. Ensuite, la production a de nouveau décliné, mais 1975-76 fut encore une bonne année pour le cacao. Puis la production s'est effondrée, n'atteignant pas en 1978-1979 la moitié de ce qui avait été fourni en 1964-1965 (2) :

Années agricoles	Production (milliers de tonnes)	Années agricoles	Production (milliers de tonnes)
1965-66.....	417	1972-73	418
1966-67.....	382	1973-74	353
1967-68.....	422	1974-75	375
1968-69.....	339	1975-76	400
1969-70.....	416	1976-77	324
1970-71.....	392	1977-78	271
1971-72.....	464	1978-79	265

En 1977-1978 et en 1978-1979, le Ghana a été brusquement relégué à la place de troisième producteur mondial, la Côte d'Ivoire prenant la première place, suivie du Brésil (3).

Cette forte diminution de la production a des conséquences graves dans une économie où le cacao permet 62 % des bénéfices réalisés dans les échanges avec l'étranger et emploie deux millions et demi de nationaux (4). Si elle explique le marasme économique actuel, elle est le résultat d'une gestion incohérente qui n'a pas su opérer à temps une diversification des productions.

Il était nécessaire de retracer l'histoire régionale du cacao pour comprendre les processus de fondation des plantations.

#### LES PROCESSUS DE FONDATION

Autour des deux pôles de diffusion du cacao, s'amorcèrent deux stratégies différentes d'acquisition de la terre : plutôt par achat, de la part des planteurs migrants Akwapim en pays Akim Abuakwa, et plus généralement, dans le sud-est du Ghana ; par création d'un droit d'usage dans la Région Ashanti et à l'ouest du pays.

La formation des plantations en pays Akim Abuakwa est originale. Le rôle des missions protestantes, diffusant de pair message évangélique, culture du cacao et enseignement moderne a déjà été souligné. Il n'explique pas tout : la prospérité antérieure du pays Akwapim avait permis la constitution de fortes réserves monétaires, ce qui rend compte du comportement « moderne » de ces planteurs pionniers de la fin du siècle dernier. Ces réserves monétaires avaient pour origine, en partie, l'exploitation de palmiers à huile ; ainsi, les ventes d'huile et d'amandes avaient rapporté 200.000 livres sterling aux pays Akwapim et Krobo en 1890. Une autre source de la prospérité de cette région était la récolte du caoutchouc. Enfin, les artisans Akwapim, en particulier les charpentiers, étaient renommés pour sillonner l'Afrique de l'Ouest et mettre de côté leurs gains, qui étaient ensuite réinvestis dans l'achat de terres.

Le procédé de fondation des plantations était le suivant : des Akwapim originaires d'une même ville, sans lien de parenté entre eux, créaient une association momentanée, dénommée la « compagnie », dont le seul but était l'acquisition de la terre, à un prix

(1) GILL et DUFFUS (1975 : tabl. 1). La production nationale est estimée à partir des achats aux producteurs.

(2) Sources : 1. GILL et DUFFUS (1975). 2. GILL et DUFFUS : « Cocoa Market Report », n° 288, 13/12/79.

(3) Source : « Agri-Afrique », n° 100 du 20 janvier 1980. Il faut remarquer que les écarts de production entre Ghana, Côte d'Ivoire et Brésil en 1978-1979 ne sont pas aussi nets qu'en 1975-1976, quand le Ghana était premier producteur. La place actuelle de premier producteur paraît donc conjoncturelle.

(4) Information Services Department (1977).

plus avantageux que si chaque lot avait été acheté individuellement. La terre obtenue des chefs Akim était divisée en bandes de longueur invariable, mais de largeur proportionnelle aux apports monétaires de chacun des associés ; ainsi, la largeur déterminait la surface de la future plantation. Une fois la fonction d'acquisition remplie, la « compagnie » s'effaçait, laissant chacun des anciens associés maître de sa terre et libre de la vendre à qui lui plaisait. Parfois, des groupes familiaux acquéraient la terre selon la même méthode que les « compagnies » : la « part du lion » était attribuée au chef de famille, le reste partagé entre ses parents utérins. Ce procédé s'est généralisé au sud-est du Ghana : ainsi, l'exemple est donné de dix planteurs de Worawora, dans l'ex-Togoland, qui s'étaient associés dans une même compagnie pour acheter de la terre plus au nord, à Adumadam. Ce comportement est typique du « planteur migrant ». Chez les Akwapim, les plantations ainsi constituées avaient une longueur de 1400 yards (1280 m) et une superficie de 10 acres (4 ha). Elles étaient plus petites chez les Krobo et les Shaï : elles avaient 5 acres, soit 2 ha. Les terres acquises n'ont pas été mises en valeur d'un seul bloc, et il subsisterait encore des réserves forestières. L'évolution de ces plantations est très liée aux caractéristiques du système de parenté de la société d'origine. Chez les Akwapim patrilinéaires, la plantation était divisée, au décès du fondateur, entre ses fils, et puis, plus tard, entre les fils de ses fils, ce qui aboutit à un extrême morcellement. Chez les Akwapim matrilinéaires, le phénomène inverse est observé : un héritier utérin peut recueillir, par exemple, les plantations de trois frères, ce qui conduit à une concentration des terres ; dans ce dernier cas, l'héritier doit faire face à de lourdes tâches de gestion, et ce danger est plus important que la fragmentation des exploitations (1).

Ce processus d'acquisition de la terre, pour typique qu'il soit, n'est pas le seul pratiqué dans le sud-est du Ghana. En pays Akim Abuakwa, une terre non cultivée est laissée à un étranger, qui acquiert ainsi le même statut que les planteurs locaux ; l'héritage de cette terre échoit à son neveu. De même, un étranger peut être engagé comme manœuvre, avec une rémunération qui lui est favorable : un tiers du produit pour sa « matchette », un tiers pour lui-même en tant que producteur, un tiers pour l'employeur. Au bout de quelques années, sa rémunération est ramenée à un tiers du produit, mais le planteur lui donne une partie de ses terres, dont il dispose à sa guise, en la vendant, par exemple.

Chez les Shaï, les dons de terre aux manœuvres agricoles étaient pratiqués autrefois. Des conditions favorables sont accordées aux manœuvres quand la conquête de la terre présente des difficultés : partage de la moitié du produit (*abunu*) pour la réouverture d'une ancienne cacaoyère, et, parfois, partage aux trois-quarts (*abunan*) en faveur du travailleur. Dans l'ex-Togoland, d'autres pratiques ont été recensées. Ainsi, des manœuvres bénéficient du tiers de la production d'une plantation à maturité pendant qu'ils procèdent à l'ouverture d'une nouvelle. Ou bien, ils reçoivent la moitié de la surface d'une plantation qu'ils viennent de créer. A une époque plus récente, les planteurs ont eu recours à un procédé plus connu : l'utilisation de manœuvres temporaires pour l'ouverture d'une plantation.

Les procédés de fondation des plantations à l'ouest du Ghana rappellent davantage ceux qui ont été observés dans le sud-est de la Côte d'Ivoire : la création d'un droit d'usage fondé grâce à un défrichement renouvelé.

Le planteur ashanti est gratifié d'un « *désir insatiable de détenir le plus de terre cultivable possible* » et d'une forte attirance pour les zones vierges (KWASI BOATEN, 1974). Si une telle explication psychologique est contestable, car elle voile les causes de la course à la terre, elle met en évidence un mécanisme fondamental : celui du défrichement renouvelé, mouvement perpétuel qui s'avère être une nécessité dans le fonctionnement de l'économie de plantation, jusqu'à entraîner sa disparition. Le procédé est le suivant : chaque année, une fraction de la forêt est abattue, et le nouveau terrain ainsi dégagé est complanté en cultures vivrières et en cacao. Pendant les trois premières années, les cultures vivrières fournissent le produit pour l'autoconsommation et l'ombrage propice à la pousse de la culture pérenne. Au bout de trois ans, les cultures vivrières disparaissent, laissant la place au seul cacao. L'ouverture d'une nouvelle parcelle devient indispensable pour se nourrir et pour compenser la perte en rendement des anciennes cacaoyères. Ce défrichement nécessaire et cette association de cultures étaient signalés dans une enquête effectuée en 1928-1929 et ainsi commentée par P. HILL :

« *Il était déjà coutumier de planter du cacao dans tous les défrichements opérés pour les cultures vivrières* » (2).

Cette méthode d'acquisition de la terre n'est cependant pas la seule. Ainsi, des « planteurs migrants », colonisant les plaines de l'Afram, à l'est

(1) P. HILL : (1956), (1962), (1977).

(2) P. HILL (1956 : 86, 87).

de la Région, dans les années 1950, achetaient la terre, tandis que les planteurs ashanti créaient un droit d'usage par défrichement. Cette différence de comportement a suscité de nombreux conflits entre les deux communautés entre 1960 et 1970, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée en 1971 : les intérêts des planteurs étrangers sont reconnus, mais ils ne sont considérés que comme des « usufructiers » de la terre qu'ils ont achetée (KOFI AKWABI-AMEYAW, 1974).

La raréfaction de la terre dans la Région Ashanti amène un exode des planteurs originaires vers des zones plus propices ; c'est le cas des planteurs du district de Mampong, au nord de Kumasi (KWASI BOATEN, 1974). La remarque suivante a été faite au cours du Recensement Agricole de 1970 ; elle concernait un problème d'ordre statistique, mais elle a une portée beaucoup plus large, puisqu'elle révèle l'ampleur du phénomène :

« Dix mille exploitants de la Région Ashanti ont des plantations dans la Région Western. Ces « plantations lointaines » sont au-dessus de la taille moyenne » (1).

Ces plantations pionnières sont plus grandes que les autres. Par ailleurs, les plantations de la Région Ashanti sont caractérisées par un nombre plus élevé de « blocs de culture » par exploitation que dans le reste du Ghana : 3,1 dans la Région Ashanti au lieu de 2,7 pour le reste du Ghana. Alors que 26 % des exploitations ghanéennes détiennent plus de quatre « blocs de culture », cette proportion atteint 35 % dans la Région Ashanti (2).

Les processus de fondation des plantations dans la Région Brong Ahafo ont été étudiés selon la même méthode que dans le sud-est de la Côte d'Ivoire : les biographies de plantations. Les mécanismes à l'œuvre sont les mêmes des deux côtés de la frontière. Tout d'abord, l'acquisition de la terre est gratuite pour tout résident originaire du village ; le fait d'être né dans le village suffit pour obtenir le droit de défricher, à condition que cette terre n'ait pas déjà été mise en valeur par quelqu'un d'autre. Quand cette terre a été plantée en arbres, un droit d'usage est créé au bénéfice de celui qui a procédé à cette opération. A l'inverse, les planteurs étrangers doivent offrir une bouteille de gin à la « Chaise » du Chef de Village, une somme de vingt cedis par acre, et une rente annuelle une fois que la cacaoyère est entrée en production (C. OKALI *et alii*, 1974). Le principe est donc le même que dans le sud-est de la Côte d'Ivoire : l'accès à la terre

est gratuit pour les originaires d'un village ; il ne l'est pas pour les autres.

Ensuite, les stratégies de conquête de l'espace paraissent identiques dans les deux pays, comme le révèlent les biographies de cinq grandes exploitations situées au nord de Goaso, dans la Région Brong Ahafo. Deux de ces grandes exploitations ont débuté en 1936 ; elles ont été ouvertes par des planteurs originaires du village, sensibles à un prix au producteur avantageux cette année-là (3). Trois autres ont démarré plus tard, en 1950 ; elles ont été entreprises par des planteurs migrants, qui ont suivi les pistes tracées par des exploitants forestiers. Les planteurs autochtones ne disposaient d'aucun capital au départ ; ils ont dû emprunter, mais l'accès à la terre était gratuit. Pour les planteurs étrangers, cet accès était onéreux, mais ils disposaient de réserves monétaires provenant d'activités antérieures : soit une exploitation à maturité dans la région d'origine, soit un héritage, soit une entreprise de transport.

Le premier chef d'exploitation, natif du village, a effectué, seul, un défrichement initial de 2 ha en 1936 sur le site A. Cette terre étant en production au bout de huit ans, il a pu, dès 1944, utiliser des manœuvres rémunérés pour les défrichements annuels qui atteignirent 4 ou 6 ha. En 1945, un doublement du prix au producteur a eu pour conséquence l'ouverture d'une deuxième plantation sur le site A ; les défrichements étaient effectués en alternance avec la première plantation ; ils étaient du même ordre de grandeur. En 1950, le site A était saturé : une troisième et quatrième plantations furent ouvertes sur les sites B et C ; les défrichements furent poursuivis jusqu'en 1960 ; l'amélioration des voies de communication pendant cette période était un stimulant. En 1960, une cinquième et une sixième plantations furent entreprises sur le site D. Une septième plantation a été mise en activité en 1970, et, depuis, est devenue le centre principal des occupations agricoles ; les défrichements y sont de l'ordre de 2,40 ha par an. Cette biographie de plantation corrobore ce qui a été observé dans le sud-est de la Côte d'Ivoire : le départ de l'exploitation agricole est assumé par le planteur, aidé de son épouse ; une fois la première parcelle entrée en production, il est possible d'engager des manœuvres agricoles, ce qui permet d'accroître la taille des défrichements et de conquérir plus d'espace.

Le deuxième chef d'exploitation, originaire lui aussi du village, a eu le même comportement écono-

(1) Ghana. Ministry of Agriculture (1972 : 61).

(2) Ghana. Ministry of Agriculture (1972).

(3) 26 shillings pour un « load », soit 27,2 kg.

mique. Ses défrichements les plus récents atteignaient entre 1,20 et 2 ha, mais ils n'ont eu lieu que tous les trois ans.

Ne pouvant créer un droit d'usage, les planteurs migrants ont dû acheter la terre. Ainsi, le troisième chef d'exploitation a acquis 48 ha sur le site C en 1950. En 1957, cette plantation était complètement défrichée, au rythme de 6 à 8 ha par an. Pendant cinq ans, ce planteur s'est contenté de jouir des fruits de son travail. Puis, il a acheté 30 ha sur le site C, qu'il a mis en valeur. Les quatrième et cinquième chefs d'exploitation ont eu un comportement identique. Le problème essentiel de ces planteurs étrangers est de faire établir clairement leurs droits sur la terre face aux autochtones (1).

Il ressort de ces biographies que l'ouverture d'une nouvelle plantation résulte de la réaction d'un chef d'exploitation à un prix au producteur favorable. Mais, une fois la décision prise, elle n'est jamais remise en question, et les défrichements sont poursuivis de façon régulière, quelle que soit la conjoncture économique. L'exemple est donné d'une plantation achevée en 1936, alors que le « swollen-shoot » avait déjà fait baisser la production d'un tiers. De plus, les petits exploitants dispersent leurs plantations pour limiter les risques, tandis que les grands planteurs mettent en valeur d'importants « blocs de culture ». Enfin, il apparaît de façon nette que l'utilisation d'une main-d'œuvre rémunérée permet de passer à un stade supérieur de développement de la plantation : pour le premier chef d'exploitation, les défrichements annuels sont de quatre ou six ha au lieu de deux.

Une fois compris ces processus de fondation des plantations, il est possible de préciser la terminologie.

#### DÉFINITION DE LA PLANTATION

La notion de « plantation » est souvent utilisée dans la littérature de langue française, sans jamais être définie ; son acception est vague, floue. Les textes en anglais qui traitent du Ghana permettent d'élucider cette notion d'autant mieux ... qu'elle n'y apparaît jamais ! Les auteurs anglophones utilisent en effet, les termes de « parcel », de « farm » et de « farmer », de « holding » et de « holder » ; mais, il n'existe aucun équivalent de « plantation ». Ces termes en anglais correspondent à des échelles diverses de l'organisation de l'exploitation agricole, et ils sont un guide pour fixer la terminologie en langue française. Cette tentative aurait été impossible

si n'avaient pas été décrits, au préalable, les processus de fondation des plantations.

L'unité la plus étroite qui est observée sur le terrain est la portion de forêt défrichée au début de chaque saison agricole pour y planter des cultures vivrières (bananes, ignames, taros) associées à des cultures pérennes (cacao, café). Cette unité est désignée par le terme anglais de « parcel ». En français, « parcelle » a deux connotations, qui sont contradictoires : la première est agronomique et la seconde populaire. Or, cette notion populaire de « plus petite unité de terrain cultivé » a été retenue en Côte d'Ivoire. V. ZELENSKY (1955), par exemple, parle de « parcelle annuelle ». Les auteurs du Recensement National Agricole de 1974 la définissent ainsi :

*« Une parcelle est une portion de terre cultivée par un seul exploitant, d'un seul tenant et qui a été mise en culture en totalité la même année. Elle porte sur toute son étendue une culture ou seule association de cultures » (2).*

Cette définition claire assimile la parcelle à la portion de terrain qui a subi un même défrichement, à une même époque. Elle a le mérite de correspondre à une unité précise, repérable à l'œil. Elle est donc retenue comme telle.

La notion de « farm » semble recouvrir des acceptions variées dans la littérature anglophone : il s'agit soit d'une superficie cultivée par un seul travailleur (P. HILL, 1956 : 29), soit d'une bande de terrain répondant à la définition agronomique du « champ » inclus dans une « parcelle » (3), soit même à une exploitation agricole à la tête de laquelle se tient un « farmer » (C. OKALI *et alii*, 1974).

Les biographies de plantations, exposées par C. OKALI, M. OWUSUANSAN et B. E. ROURKE, permettent de comprendre quel est le niveau d'organisation agricole à quoi correspond une « farm » : il s'agit de l'ensemble des parcelles mitoyennes, situées en un même lieu-dit, à divers stades de production, puisque défrichées à des époques différentes, et relevant des décisions d'un même individu, le chef d'exploitation. Le terme français qui est proposé comme équivalent est celui de « bloc de culture ». Ce terme de « bloc de culture » est celui qui correspondrait le mieux à la notion courante de « plantation », bien qu'il y ait souvent confusion entre « plantation » et « exploitation ». Mais, cette confusion est elle-même éclairante : les petits planteurs ne détiennent chacun qu'un seul « bloc de

(1) Ces biographies de plantations sont exposées in : C. OKALI *et alii* (1974).

(2) République de Côte d'Ivoire. Tome 3 (1976 : 3).

(3) Ghana. Ministry of Agriculture (1972 : 47).

culture», qui, de ce fait, se trouve assimilé à une exploitation agricole.

L'analyse des processus de fondation des plantations permet de comprendre ce qu'il faut entendre par « holding », le niveau le plus extensif d'organisation. Un « holding » est composé de l'ensemble des « blocs de culture » soumis à un même centre de décision, malgré leur dispersion dans l'espace. En effet, les « blocs de culture » peuvent être répartis entre divers sites rattachés à un même village ; ils sont parfois disséminés dans plusieurs régions ; tel est le cas des planteurs ashanti qui détiennent une plantation dans le village d'origine et une autre en zone de colonisation. Ce terme de « holding » est l'équivalent du français « exploitation agricole », et « holder » pourrait être traduit par « planteur », au sens où un planteur est le détenteur de plusieurs « blocs de culture », c'est-à-dire de plusieurs plantations, au mieux, et d'une seule, au moins.

Ainsi définie, l'exploitation agricole au Ghana présente des caractères qui lui sont propres, tant du point de vue de la répartition géographique que de la taille ou de l'origine des planteurs.

Dans le domaine de la répartition géographique, 68 % à 75 % des exploitations des Régions Eastern, Central, Ashanti et Western produisent pour la vente ; le taux n'est que de 31 % pour la Région Volta, par exemple. Ce pourcentage élevé de « production pour la vente » coïncide avec toute la zone cacaoyère. D'ailleurs, les Régions Ashanti, Eastern et Brong Ahafo cumulent 77,79 % des superficies en cacao du Ghana (1) :

Régions	Superficies en acres	Pourcentages
Ashanti.....	1.713.000 acres	47,75 %
Eastern.....	557.000 acres	15,52 %
Brong Ahafo...	521.000 acres	14,52 %
Total Ghana.	3.587.000 acres (1.434.800 ha)	100 %

La spécialisation de la Région Ashanti est très nette, puisqu'elle couvre à elle seule presque la moitié des surfaces en cacao.

Les superficies en café sont beaucoup moins importantes : 72.000 acres (28.800 ha). Les Régions

Volta et Ashanti englobent 70 % de ce total. Quant au palmier à huile, il couvre 44.000 acres, soit 17.600 ha, dont la moitié se situe dans la Région Western, en particulier dans le district de Takoradi. Une particularité des systèmes culturels ghanéens paraît être l'association du palmier à huile au cacao, formule qui n'est pas pratiquée dans le sud-est de la Côte d'Ivoire (1).

La superficie moyenne d'une exploitation de cacao est de 4,92 ha pour l'ensemble du pays. Elle s'élève à 8,64 ha pour la Région Ashanti, et à 20,08 ha pour le district de la ville de Kumasi, qui détient la dimension moyenne la plus élevée. Ainsi, le pays ashanti se distingue des autres zones par une taille moyenne importante pour les exploitations de cacao (2).

Les exploitations les plus petites, celles qui sont inférieures à 1 ha, se trouvent à l'est du pays, dans les premières zones d'introduction du cacao. L'aménagement des blocs de culture est expliqué par l'accroissement de la population et la raréfaction de la terre (P. HILL, 1962).

Dans tout le pays, il existe une étroite relation entre la taille de l'exploitation et la dimension de l'unité domestique du chef d'exploitation ; cette relation est vérifiée pour toutes les exploitations et pour toutes les régions. De même, les exploitations sont morcelées, phénomène encore plus marqué dans la Région Volta qu'ailleurs (1).

Une enquête sur les caractéristiques sociales des planteurs a porté sur un échantillon de 3.726 chefs d'exploitation. Dans cet ensemble, on trouve neuf hommes pour une femme ; l'âge moyen de ces hommes est de 54 ans, tandis que l'âge moyen des femmes est de 57 ans. Parmi ces planteurs, 88 % sont nés dans la région où ils résident, alors que 12 % proviennent de l'extérieur. La proportion de planteurs migrants est variable selon les Régions :

Régions	Pourcentage de planteurs migrants
Volta.....	4,3 %
Ashanti.....	8,0 %
Eastern.....	9,0 %
Brong Ahafo...	20,0 %
Central.....	20,0 %
Western.....	40,0 %

(1) Ghana. Ministry of Agriculture (1972).

(2) Idem. Taille moyenne de toutes les exploitations : 2,96 ha.

On repère le pourcentage le plus élevé dans l'actuelle zone pionnière, la Région Western. Les planteurs migrants les plus récents ont un âge moyen moins élevé que les autres.

Sur l'ensemble des planteurs, 85 % ne sont pas allés à l'école et 90 % sont mariés ; le taux de célibataires n'est que de 2 %, ce qui s'explique aisément, car la présence d'une épouse est indispensable pour la fondation d'une plantation. Chaque chef d'exploitation a 1,6 épouses et 8 enfants vivants en moyenne ; la dimension de l'unité domestique atteint douze personnes en moyenne. Parmi ces chefs d'exploitation, 35 % exercent des activités supplémentaires : cueillette de vin de palme, forge et fabrication de bijoux, tissage, vente au détail, herboristerie, fonctions religieuses, chefferie, transport, chasse, tâches d'administration... Il s'agit davantage de planteurs originaires que de planteurs migrants, plus attachés au travail de la terre (N. O. ADDO, 1974).

Les planteurs n'ayant jamais employé de manœuvres permanents forment 2/5<sup>e</sup> de l'échantillon. Ils disposent de 2,3 blocs de culture par exploitation. Dans 7 cas sur 10, ils ont fondé eux-mêmes leur plantation ; pour 1/10<sup>e</sup> d'entre eux, cette plantation a été héritée. La force de travail dont ils disposent est composée des membres de l'unité domestique : eux-mêmes, épouses, enfants et dépendants. Ils auraient besoin de 2,8 manœuvres permanents par exploitation, mais ils ne peuvent les recruter à cause d'un manque d'argent, de la petitesse de la plantation, et donc de la production, et de la raréfaction de la main-d'œuvre étrangère.

Les planteurs ayant employé des manœuvres permanents constituent 3/5<sup>e</sup> de l'échantillon. Il s'agit de planteurs originaires du village dans lequel ils résident. Ils ont fondé eux-mêmes leur exploitation dans 7 cas sur 10. Ils disposent, en moyenne, de 2,2 blocs de culture et de 3,3 travailleurs par exploitation, et de 1,7 travailleur par bloc de culture. Ils auraient besoin de 2,1 travailleurs additionnels en moyenne.

Dans la zone forestière de la Côte d'Ivoire, 85,2 % des chefs d'exploitation sont mariés et 10,8 % célibataires. Sur l'ensemble de ces chefs d'exploitation, 97,2 % sont des hommes et 2,8 % des femmes. Parmi eux, 80,5 % sont originaires du village ou installés avant 1960. La taille moyenne de l'exploitation est de 7,4 personnes, dont 3,8 hommes et 3,6 femmes ; elle est plus petite que celle du Ghana. Sur le total des chefs d'exploitation, 49,6 %, c'est-à-dire la moitié, ont entre 40 et 59 ans. La superficie moyenne de l'exploitation est de 5,36 ha. Sur

l'ensemble des exploitations, 16,2 % disposent de manœuvres permanents et 58,8 % de manœuvres temporaires (1). Les caractéristiques des exploitations paraissent voisines dans les deux pays, sauf le nombre moyen de résidents, plus élevé au Ghana, et la taille moyenne de l'exploitation, plus grande en Côte d'Ivoire.

L'histoire régionale du cacao au Ghana a mis en évidence deux pôles de production, échelonnés dans le temps : l'est et l'ouest du pays. Chacune de ces zones est caractérisée par un « type » privilégié de formation des plantations : plutôt par achat de la terre grâce à l'intermédiaire d'une « compagnie » à l'est, plutôt par création d'un droit d'usage à partir d'un défrichement annuel dans l'ouest. L'analyse de ces processus a permis de mieux cerner la notion de « plantation ». Mais le Ghana est entré dans une phase de décroissance de la production de cacao : l'étude du fonctionnement interne des exploitations aidera à comprendre les causes de ce phénomène.

## 2. Le fonctionnement des plantations

Le fonctionnement interne des plantations de cacao sera compris quand auront été dégagés les grands traits de l'organisation du travail agricole. Cette première étape permettra, ensuite, de dresser une typologie permettant de distinguer les planteurs. Enfin, il sera nécessaire de s'interroger sur les facteurs de décroissance de la production de cacao à l'échelle de l'exploitation.

### L'ORGANISATION DU TRAVAIL

L'organisation du travail dans la zone du cacao au Ghana rappelle de près celle du sud-est de la Côte d'Ivoire. Les seules différences apparaissent à l'est du pays, dans l'ex-Togoland, où se rencontrent des particularités inconnues en Côte d'Ivoire. Il convient de répertorier, dans un premier temps, les catégories de manœuvres, avant d'étudier, dans un deuxième temps, comment se combinent travail domestique et travail des manœuvres au sein de l'unité d'exploitation.

Les typologies concernant les manœuvres agricoles varient selon les auteurs. ADDO (1974) distingue le « travail permanent » (« permanent labour »), qui comprend les *abusa* et les annuels, du « travail occasionnel » (« casual labour »), qui englobe journaliers et « contrats ». Le Recensement de l'Agriculture de 1970 affine en séparant trois catégories de manœuvres, toujours en fonction de la durée du travail : « travailleur permanent » (« permanent

(1) République de Côte d'Ivoire (1976).

labourer », à la tâche pendant plus de six mois au cours d'une année agricole ; « travailleur temporaire » (« temporary labourer ») à l'œuvre entre un et six mois ; « travailleur occasionnel » (« casual labourer »), employé pendant moins d'un mois (1). Plus exhaustive, cette typologie a le défaut d'être arbitraire. Enfin, P. HILL répertorie les manœuvres tels qu'ils se présentent sur le terrain : *abusa*, *nkotokuano*, annuel, contrat, journalier.

Une distinction fondée sur le mode de rémunération est ici proposée. En effet, les manœuvres agricoles sont rétribués soit selon un partage du produit, soit selon la durée du travail, soit à la tâche. Cette nouvelle distinction ne rejette pas celle qui sépare le « travail permanent » du « travail temporaire », bien pratique pour l'analyse. Selon le Recensement National de l'Agriculture en Côte d'Ivoire, la frontière entre ces deux catégories est marquée de la façon suivante :

« ... est considéré comme un manœuvre permanent un manœuvre employé par le chef d'exploitation et par lui seul pendant plus de six mois consécutifs » (2).

Parmi les manœuvres agricoles rémunérés selon un partage du produit, le type le plus connu au Ghana comme en Côte d'Ivoire est l'*abusa* (3). Selon P. HILL, le terme est d'origine twi et signifie une division tripartite. Cette division était autrefois appliquée à la production de l'or et du caoutchouc. Elle s'est ensuite greffée sur la production du cacao, et a connu une grande expansion après la première guerre mondiale. A l'origine, étaient distingués deux sous-types d'*abusa* : l'« *abusa-tenancier* », planteur étranger qui versait un tiers de sa production à la Chaise du village d'accueil, et l'« *abusa-travailleur* », qui recevait un tiers de la production au moment des récoltes. En réalité, dans les deux cas, un planteur devait se dessaisir d'un tiers du produit. De nos jours, *abusa* n'est plus accepté que dans son second sens, celui de rémunération au tiers à l'endroit d'un manœuvre agricole. Dans les premières années, les manœuvres en *abusa* n'étaient pas rémunérés tant que la plantation n'était pas en production ; ils s'endettaient. Maintenant, les *abusa* (4) ne sont embauchés que lorsque les plantations sont arrivées à maturité. Leur fonction et leur utilité ont été définies ainsi :

« C'est une sorte de division normale du travail,

le rôle du planteur étant de surveiller le manœuvre » (P. HILL, 1956 : 9).

Les caractères distinctifs de l'*abusa* sont les suivants : il est permanent ; il ne travaille que pour un seul employeur, qui exerce directement sa surveillance ou se fait remplacer par un proche parent ; il ne participe qu'à certaines opérations culturales (nettoyages et récoltes) ; il se fait aider de son épouse et de ses enfants, comme un planteur, lorsqu'il est marié (P. HILL, 1956 et 1962).

Les *abusa* peuvent être purement et simplement assimilés aux manœuvres étrangers, puisqu'ils constituent 99 % de cette dernière catégorie. Par contre, ils ne forment que 88 % des travailleurs d'origine ghanéenne (ADDO, 1974). Dans la Région Ashanti, ils sont originaires de la Région Northern et des pays voisins. Dans le sud de la zone de cacao, leur provenance est plus variée : Ewe, Région Northern, Bassari du Togo, Krobo, etc. (P. HILL, 1962).

La récolte d'un *abusa* varierait entre 750 kg et 1500 kg pour une saison agricole ; quand il travaille avec sa famille, elle peut atteindre 2500 kg (P. HILL, 1962). Selon ADDO, il existerait une triple relation entre, d'une part, le pourcentage de chefs d'exploitation employant des manœuvres permanents, et, d'autre part, le nombre de plantations détenues, la taille de l'exploitation, et la production au cours d'une saison agricole (ADDO, 1974).

Un type voisin de l'*abusa* est l'*abunu* (5), rémunération selon un partage du produit en deux moitiés, plus favorable au manœuvre. En Côte d'Ivoire, cette rémunération est pratiquée soit à l'égard de proches parents, soit à l'égard de manœuvres travaillant des cultures plus pénibles (café, par exemple). Au Ghana, les *abunu* ne comprennent que 1 % des travailleurs permanents étrangers et 12 % des travailleurs ghanéens, ce qui permet de supposer que cette rémunération est réservée, là encore, à de proches parents.

Le *nkotokuano* est un type de manœuvre permanent assez proche de l'*abusa*, qui se rencontre dans le sud-est du Ghana, mais qui est inconnu en Côte d'Ivoire : il est signalé dans les Régions Eastern et Volta, et en particulier dans les pays Akwapim, Akim Abuakwa et dans l'ex-Togoland. Le terme est d'origine Twi et signifie : « prix de la charge ». Il semblerait que ce mode de rémunération selon le partage du produit ait pris naissance en pays Akwapim et de là se soit propagé dans le Togoland. Les planteurs migrants Akwapim l'ont transplanté

(1) Ghana. Ministry of Agriculture (1972).

(2) République de Côte d'Ivoire. Tome 3 (1976 : 3).

(3) Chez les Agni de Côte d'Ivoire : *abusan*.

(4) Il y a un glissement de sens du mode de rémunération à la catégorie de travailleurs qui en bénéficient.

(5) Chez les Agni : *abugnan*.

dans la zone Akim Abuakwa dans les années 1920. Il existe, d'ailleurs, une forte relation entre les deux phénomènes : ce sont les planteurs migrants qui ont acheté de la terre qui ont utilisé des *nkotokuano* (P. HILL, 1956 et 1962).

Les caractères de ce type particulier de manœuvre permanent sont les suivants. Le travailleur reçoit une somme fixe par charge de cacao d'environ 30 kg récoltés pour l'employeur, somme variable selon le prix au producteur (1). Le travail consiste en deux nettoyages par an, les récoltes, la fermentation et le séchage. Le manœuvre ne bénéficie pas d'un champ de cultures vivrières, sauf s'il a participé à la fondation de la plantation. Il est stable, mais peut travailler pour plusieurs planteurs. Les *nkotokuano* sont organisés en « unions » de cent membres, avec cotisation (P. HILL, 1956 et 1962).

La rémunération des *nkotokuano* est moins favorable que celle des *abusa*. Elle suit les variations du prix au producteur, en en compensant les faiblesses :

« Ceci signifie que les années où le prix du cacao était élevé, le manœuvre recevait environ 1/8<sup>e</sup> du prix au producteur, et les années où ce prix était bas cette rémunération était peut-être de 1/5<sup>e</sup> » (P. HILL, 1956 : 38).

Ces variations existent aussi entre régions : en 1955, le taux de rémunération par charge était de sept shillings dans la Région Volta et de douze shillings dans la Région Eastern (P. HILL, 1962).

Les manœuvres rémunérés selon la durée du travail sont les « annuels » et les « journaliers ». A défaut de plus ample information, on ne rencontre pas de « mensuels » ni de « six mois » au Ghana ; il s'agirait, peut-être, de deux catégories propres au Centre de la Côte d'Ivoire.

Le travail des « annuels » consiste dans le défrichage et l'abattage des grands arbres pour l'ouverture d'une nouvelle plantation. Ils ne sont accompagnés ni de leurs épouses ni de leurs enfants. Le chef d'exploitation leur fournit de la viande, du poisson et ce qui est nécessaire à leur travail. Ils sont recherchés par les planteurs dynamiques, mais ils sont rares et chers.

Les « journaliers » sont employés pour n'importe quel travail, à l'exception des récoltes. Ils sont soumis à une étroite surveillance du chef d'exploitation.

La catégorie des manœuvres rémunérés à la tâche ne comprend que les « contrats ». Cette rémunération est fixée à l'avance en fonction d'un travail

précis, soit des nettoyages, soit un défrichage pour la fondation d'une plantation. Parfois, il s'agit d'*abusa* ou de *nkotokuano* qui effectuent une opération culturale qui n'entre pas dans leurs attributions (P. HILL, 1962).

Le travail agricole, en économie de plantation, est une combinaison, agencée par le chef d'exploitation, de la force de travail domestique (épouses, enfants, parents) et de la main-d'œuvre rémunérée (manœuvres temporaires et permanents). Cette combinaison est variable selon les étapes du développement d'une plantation. Il importe de chercher quel est l'apport de chaque catégorie de travailleurs à la production, pour répondre, entre autres, à une question souvent posée, mais jamais résolue : le planteur participe-t-il à la production ?

Une étude de temps de travaux menée à Dominase, au nord-est de Goaso, dans la Région Brong Ahafo, nous fournit une réponse. Il s'agit, bien entendu, d'un cas particulier : celui d'une communauté pionnière, de fondation récente, où la moyenne d'âge des chefs d'exploitation est peu élevée. Dans un village ancien, avec des planteurs plus âgés, les résultats auraient été différents. Mais, ces observations demeurent intéressantes, car elles montrent quelle est l'organisation du travail au stade de la formation des plantations.

A Dominase, trois étapes sont distinguées dans l'évolution des plantations : les « parcelles nouvelles », qui ont été défrichées dans l'année ; les « jeunes parcelles », qui comprennent toutes les terres entre treize mois et la maturité ; enfin, les « parcelles en production ».

Les catégories de travailleurs participent à toutes les tâches sur toutes les plantations dans les proportions suivantes (2) :

Catégories	Pourcentages du travail fourni
Planteurs.....	21,4 %
Épouses.....	22,5 %
Manœuvres permanents ( <i>abusa</i> , annuels).	21,5 %
Manœuvres temporaires.....	17,5 %
Autres catégories (parents, femmes-planteurs).....	17,0 %
TOTAL.....	100 %

Cette organisation se modifie selon l'âge des parcelles (C. OKALI, 1975) :

(1) Un « load » = 27,240 kg.

(2) C. OKALI (1975 : 47). *Récapitulation globale* : Travail fourni par la cellule domestique : 60,9 %. Travail fourni par la cellule étrangère : 39,0 %.

Catégories de travailleurs	Nouvelles parcelles	Jeunes parcelles	Parcelles en production
Planteurs .....	26,5 %	27,9 %	13,3 %
Épouses.....	29,7 %	24,9 %	15,5 %
Mancœuvres temporaires.	21,6 %	21,9 %	11,5 %
Mancœuvres permanents.	9,4 %	10,8 %	37,2 %
Autres catégories.....	12,8 %	14,5 %	22,5 %
TOTAL.....	100 %	100 %	100 %

L'apport en travail des planteurs, de leurs épouses et de leurs proches parents est important au stade de la fondation des parcelles et tant que celles-ci sont encore jeunes. Dès que les plantations sont entrées en production, les *abusa* prennent le relais et assurent la majorité des travaux. Cette analyse de temps de travaux est passionnante, car elle confirme la véracité des assertions des informateurs de terrain quand ils sont interrogés sur cette question. De plus, elle souligne que l'organisation du travail est la même au Ghana qu'en Côte d'Ivoire, du moins dans les zones akan.

L'analyse de la contribution de chaque catégorie de travailleurs à chaque opération culturale permet d'affiner l'étude de l'organisation du travail (1).

A l'étape de la fondation d'une parcelle, les défrichements sont effectués par des manœuvres temporaires. Planteurs et manœuvres sont associés pour l'abattage des grands arbres. Les brûlis sont l'œuvre des planteurs, de leurs épouses et des manœuvres temporaires. Par contre, la plantation du cacao et de quelques cultures vivrières (igname, taro) est réservée aux planteurs et à leurs épouses ; elles seules s'occupent de la banane plantain. La récolte des cultures vivrières est à la charge des épouses des planteurs. Les nettoyages relèvent des épouses et des manœuvres temporaires. Le planteur confectionne des pièges pour traquer les animaux nuisibles.

Au stade de la jeune parcelle non encore arrivée à maturité, les travaux de plantation sont assurés uniquement par les épouses pour la banane plantain, et par les planteurs, leurs épouses et, parfois, les manœuvres temporaires pour les autres produits. La récolte des cultures vivrières est effectuée par les épouses, et, dans une moindre mesure, par les planteurs et les manœuvres temporaires. Les nettoyages sont menés par ces derniers. Les tâches de pulvérisation sont à la charge des planteurs,

de leurs parents masculins et de leurs épouses. Les autres travaux d'entretien sont le fait des planteurs. Les premières récoltes de cacao sont effectuées par les planteurs, leurs épouses et leurs parents masculins.

Cette organisation se modifie dès que les parcelles sont entrées en production, puisque apparaît la catégorie des manœuvres permanents, qui ne sont embauchés qu'à ce stade (2). Si la plantation et la récolte des cultures vivrières sont assumées par les planteurs et leurs épouses, la majeure partie des nettoyages est effectuée par des manœuvres permanents, des *abusa* pour être plus précis. Les autres travaux d'entretien sont menés par le planteur, mais les manœuvres permanents fournissent le plus fort apport en travail pour la récolte, le séchage et le transport du cacao.

Cette étude de temps de travaux révèle avec précision comment chaque opération culturale relève d'une catégorie de travailleurs, et comment toutes ces tâches se combinent. En particulier, l'apport en travail du chef d'exploitation apparaît : il est important aux premières étapes de développement d'une plantation, puis il s'amenuise et laisse la place à celui des manœuvres permanents. Si le planteur n'accomplit pas les tâches les plus pénibles, il est faux de prétendre qu'il se contente d'une simple surveillance du travail des manœuvres.

Lorsqu'une exploitation agricole est fractionnée en plusieurs plantations situées dans des zones géographiques éloignées, l'organisation du travail se trouve modifiée. Par exemple, les planteurs ashanti qui détiennent des blocs de culture dans des régions pionnières y résident de novembre à août, puis reviennent dans le village d'origine pour assurer les nettoyages et les récoltes en octobre et en novembre. Les grands planteurs utilisent des manœuvres annuels dans les zones pionnières ; ces manœuvres les suivent pendant leur exode (KWASI BOATEN, 1974).

D'un point de vue historique, l'utilisation d'une main-d'œuvre rémunérée n'est pas récente ; elle est allée de pair avec l'expansion de la culture du cacao, bien avant 1914 (P. HILL, 1962). Si l'apport de la catégorie des manœuvres à la croissance du cacao au Ghana est fondamental (P. HILL, 1962 : 283), il ne faut pas oublier celui de la force de travail domestique :

« Historiquement, le travail familial a fourni une contribution significative au développement du cacao dans toutes les régions » (ADDO, 1974 : 208).

(1) Annexe. Source : G. OKALI (1975 : 49).

(2) Puisque rémunérés selon un partage du produit.

Ces deux catégories de travailleurs ont contribué à une tâche précise dans la formation des plantations : plutôt le travail domestique à l'étape de la fondation, de préférence le travail des manœuvres permanents au stade de la production, les manœuvres temporaires suppléant aux déficiences de l'ensemble de l'organisation. D'ailleurs, il n'est pas évident que le travail domestique soit plus économique pour le planteur que le travail des manœuvres : tout dépend de la vitesse de croissance de l'exploitation (P. HILL, 1962 : 281 et 1977 : 133).

La combinaison de la main-d'œuvre domestique et de la main-d'œuvre extérieure par le chef d'exploitation dépend d'une multiplicité de facteurs : l'étape du développement de l'exploitation ; l'autorité du planteur sur ses proches parents ; le nombre, la taille et l'éloignement des plantations ; la situation financière de l'exploitation ; la disponibilité effective de manœuvres sur le marché du travail (ADDO, 1974)...

Il n'est pas aisé de caractériser les relations entre planteurs et manœuvres sans une étude de terrain. La division tripartite (*abusa*) ou bipartite (*abunu*) du produit est un mode de partage du produit antérieur à l'irruption du cacao dans l'économie du Ghana. Bien que cette division du produit ait été greffée sur une nouvelle culture, elle-même vecteur de l'économie de profit dans les sociétés locales, il serait hasardeux de l'analyser comme un « salaire » pur et simple. En effet, si les manœuvres agricoles sont libres de vendre leur force de travail pour une période limitée, d'une part, ils ne sont pas tenus à cette vente car ils peuvent demeurer producteurs autonomes dans leur société d'origine où ils ne sont pas dépossédés de la terre, et, d'autre part, l'extorsion de surtravail opérée à leur détriment ne revêt pas les apparences formelles du travail payé. Il conviendrait d'y voir plutôt la perpétuation d'une catégorie économique pré-coloniale.

Il n'en est pas de même pour d'autres modes de rémunération des manœuvres (« annuels », « contrats », « journaliers »), qui rappellent davantage ce qui a été observé dans nos propres sociétés.

Une difficulté théorique réside dans le fait que, parfois, un même individu cumule plusieurs rémunérations : par exemple, un *abusa* peut être utilisé comme « contrat » par son employeur. Il serait irréaliste de vouloir dissocier les relations entre un planteur et un manœuvre en différentes catégories

économiques selon la forme extérieure de la rémunération !

Cette difficulté est accrue lorsque l'on sait que la rémunération en nature ou en monnaie n'est pas la seule incitation à la production, et que d'autres stimulants compliquent l'analyse. Il en est ainsi des dons de terres :

« Par exemple, beaucoup de manœuvres permanents et de travailleurs annuels reçoivent une terre vierge de leur employeur sur laquelle ils font pousser de la nourriture pour leur propre consommation » (1).

Des dons monétaires, des suppléments pour travail exceptionnel, des congés fréquents (2), une résidence au domicile du planteur tissent des relations étroites entre employeurs et manœuvres. Ces relations personnalisées permettent au planteur de rémunérer les manœuvres très en dessous des services rendus, ce qui conduit ces derniers à s'endetter à de forts taux d'intérêt, et à entrer dans un cycle qui se perpétue (ADDO, 1974). Mais cette personnalisation des rapports est un élément important qui interdit de considérer les liens entre planteurs et manœuvres agricoles comme des relations entre employeurs et salariés, quelle que soit la forme apparente de la rémunération.

Dans l'ensemble du pays, la proportion de chefs d'exploitation utilisant des manœuvres permanents était de 12 % en 1970 et de 63 % pour ceux qui employaient toute forme de travail rémunéré. Les zones géographiques où le taux d'utilisation de manœuvres permanents dépasse la moyenne nationale correspondent avec précision aux régions de production du cacao. Par exemple, 81 % des exploitations supérieures à 4 ha emploient des manœuvres permanents dans tout le pays ; cette proportion atteint 91 % dans la Région Brong Ahafo et 96 % dans la Région Ashanti. En général, les différences entre le nord et le sud sont aussi marquées qu'en Côte d'Ivoire (3).

L'origine des manœuvres n'induit aucune spécialisation des tâches : les nationaux comme les étrangers participent à tous les travaux. Seulement 30 % des manœuvres nationaux sont nés dans la région dans laquelle ils travaillent (ADDO, 1974) : l'économie de plantation au Ghana est alimentée par des flux migratoires comme en Côte d'Ivoire.

Une grande variété de combinaisons dans l'organisation du travail agricole explique l'existence de différents types de plantations.

(1) ADDO (1974 : 216). La situation n'est pas la même dans le sud-est de la Côte d'Ivoire où le manœuvre est nourri sur le produit du champ de vivriers du planteur et de ses épouses.

(2) Un fort taux d'absentéisme, dû aux funérailles et aux festivités, est signalé chez les manœuvres d'origine ghanéenne.

(3) Ghana. Ministry of Agriculture (1972).

## LES TYPES DE PLANTEURS

Le terme de « planteur » est imprécis, et cette confusion remplit une fonction : elle permet d'englober dans une même catégorie, d'apparence « paysanne », des chefs d'exploitation qui n'ont aucun point commun. La littérature économique sur le Ghana propose différents critères de distinction. Tout d'abord, les planteurs sont départagés, selon la dimension de l'exploitation, en « petits planteurs » et « grands planteurs ». Le critère de démarcation entre ces deux catégories a varié selon les époques : d'abord, a été utilisée l'évaluation des productions (1), puis, quand un cadastre a été possible, une stratification selon les superficies (2). Ensuite, des « types » de planteurs sont proposés, sans que les critères soient précisés. Ainsi, le « planteur villageois » (« local farmer ») est séparé du « planteur migrant » (« migrant farmer »), même si tous deux résident dans la même localité. Il est vrai que tous deux ont un comportement économique différent. Le planteur villageois ne dispose pas de capital au départ, ce qui l'oblige, dans quelques cas, à emprunter pour la fondation de son exploitation. A l'inverse, le planteur migrant dispose de réserves de capital pour entreprendre des activités (C. OKALI *et alii*, 1974). Le critère implicite de cette distinction est donc la situation financière originelle. Il est à remarquer que les Baoulé émigrés dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire sont dans la même position que les planteurs migrants du Ghana. La distinction entre planteurs « sédentaire » (« sedentary ») et migrant n'ajoute rien à la précédente (P. HILL, 1977). Il faudrait encore différencier les planteurs résidant dans les vieilles zones de cacao de ceux conquérant les zones pionnières, ceux qui sont à la tête de jeunes exploitations de ceux dont les plantations sont sur le déclin... Une dernière catégorie est proposée, intéressante car elle n'a pas été étudiée en Côte d'Ivoire : celle des « planteurs-entrepreneurs ». Il s'agit :

d'« ... entrepreneurs agricoles appartenant aux catégories à haut revenu au Ghana et au Nigeria qui, obtenant la majeure partie de leurs revenus grâce à un emploi salarié, dépensent une partie de leur

temps dans des activités agricoles » (ROWENA M. LAWSON, 1977).

Ces planteurs sont considérés comme des « entrepreneurs », car ils apportent de nouvelles techniques dans le milieu rural. Ils abordent les plantations comme une « entreprise » dans laquelle ils investissent en temps et en argent parmi d'autres possibilités afin d'acquérir de nouveaux gains. Ils sont opposés aux planteurs originaires considérés comme des « paysans » :

« C'est un contraste total avec le paysan pour qui l'agriculture est une manière de vivre qui le maintient dans un environnement statique et protecteur, lui fournissant la subsistance et un surplus monétaire pour les achats domestiques » (ROWENA M. LAWSON, 1977 : 170).

Le point de départ de toutes ces distinctions est le « planteur originaire », considéré de manière plus ou moins explicite comme un « paysan », c'est-à-dire quelqu'un pour qui l'agriculture est le fondement de toutes les activités, et même une finalité, un mode de vie, et non un simple placement parmi d'autres alternatives. Plus on s'éloigne de ce point de départ, plus on se rapproche de la catégorie des « planteurs-entrepreneurs ». Le critère implicite qui est utilisé est donc une référence à l'économie paysanne, caractérisée par une absence de capital au départ de l'exploitation. En reprenant ce critère, différents types de planteurs seront proposés selon leur degré d'éloignement par rapport au « planteur originaire ». Il faut, tout d'abord, distinguer les « entreprises étrangères », telles que les « plantations européennes » en Côte d'Ivoire ou les « concessions » à droits régaliens dans l'ex-AEF, des « entreprises nationales ». Parmi les « entreprises nationales », il faut, ensuite, séparer les « planteurs-entrepreneurs », résidant plutôt en milieu urbain, et les « planteurs villageois », domiciliés près de leurs terres. Enfin, au sein des « planteurs villageois », il faut dissocier les « planteurs migrants », nés à l'extérieur, des « planteurs originaires », nés dans le village et y ayant passé la majeure partie de leur vie. Le schéma suivant reprend ces distinctions :

Catégories d'entreprises	Types	Sous-types
Entreprises étrangères	Plantations européennes Concessions	—
Entreprises nationales	Planteurs-entrepreneurs	—
	Planteurs villageois	Planteurs migrants
		Planteurs originaires

(1) Travaux de P. HILL.

(2) Recensement agricole de 1970.

Si le planteur originaire est considéré implicitement comme un « paysan » ce qui peut être remis en question, il n'en est pas de même pour le « planteur-entrepreneur » et pour le « planteur migrant », ce dernier étant qualifié de « capitaliste », de manière provocatrice, comme l'avoue elle-même P. HILL (1977). De telles assertions méritent une discussion.

Les planteurs migrants étudiés par P. HILL sont d'origine citadine : ils sont issus des villes Akwapim. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que leur comportement économique soit paradoxal au regard de celui d'un simple cultivateur. Dans cette origine citadine, il faut distinguer deux courants de migrations : les Akwapim issus d'une société matrilineaire (villes d'Aburi, d'Akropong) se déplacent plutôt en « groupes familiaux », tandis que ceux issus d'une société patrilinéaire (villes de Larteh, de Cherigong), ainsi que les Krobo, les Shaï et les Ga, adhèrent à des « compagnies » (1). Ce double courant migratoire est caractérisé par son auto-reproduction (P. HILL, 1962 : 282). Dès l'origine, cette migration a eu pour but l'achat de terres grâce à des revenus acquis dans d'autres activités agricoles ; en ce sens, les « planteurs migrants » ne sont guère différents des « planteurs entrepreneurs » tels qu'ils ont déjà été définis. Une fois le processus entamé, les profits obtenus dans une plantation de cacao ont été réinvestis dans l'achat d'une nouvelle terre, après satisfaction de besoins considérés comme prioritaires : éducation des enfants et construction d'une maison dans la ville d'origine. Ces profits sont à la source de l'accroissement de l'exploitation agricole. Ce procédé d'achat de la terre par les planteurs migrants présente des avantages et des inconvénients :

« ... un système qui entraîne la fixation des limites à l'époque où la terre est acquise présente des avantages évidents par rapport à d'autres systèmes pour lesquels les droits sont établis par la culture, en évitant des défrichements inconsiderés ; mais, il y a un inconvénient parallèle du point de vue de la communauté comme d'un point de vue général : les planteurs se sentent si sûrs de leurs limites qu'ils maintiennent leur terre à l'état inculte, indéfiniment » (P. HILL, 1962 : 283).

S'il n'y a pas de gaspillage de la terre, il peut y avoir sous-exploitation.

Après avoir brossé le portrait typique du « planteur migrant », P. HILL (1977) aligne dix raisons pour le considérer comme un « capitaliste » :

1. le planteur migrant achète de la terre dans le but particulier d'y faire pousser du cacao ;

2. la culture du cacao est considérée comme une « entreprise », dont les profits sont réinvestis dans l'achat d'une nouvelle terre ;

3. cette activité est conduite sur une large échelle ;

4. le comportement d'achat de la terre est « commercial », puisque les « compagnies » ne sont fondées que dans cette intention et disparaissent une fois leur but atteint ;

5. il n'existe pas d'entraves de la part des membres du lignage ou de la famille élargie ; en sens inverse, le mouvement est favorisé par les chefs de lignage (*abusua*) ; d'ailleurs, le procès de conversion de la propriété individuelle en propriété collective est une incitation à la création de nouvelles plantations ;

6. le planteur migrant utilise simultanément son épargne personnelle et des emprunts ; d'ailleurs, le démarrage des exploitations ne se fait qu'à l'aide de la main-d'œuvre domestique ; les manœuvres extérieurs ne sont embauchés que lorsque les premières parcelles ont atteint le stade de la production ;

7. le planteur migrant participe à la production et coordonne en même temps le travail des autres ;

8. le planteur migrant est un « créateur », qui possède une vue à long terme de ses activités ;

9. le planteur migrant a rompu avec la vie paysanne ; il est toujours rattaché à sa ville d'origine ;

10. le planteur migrant s'est substitué à l'administration coloniale pour la construction d'ouvrages collectifs ; les planteurs Akwapim ont financé trois ponts au-dessus de la rivière Densu avant 1914 ; ils ont ensuite fourni 50.000 livres sterling pour l'établissement de routes carrossables vers le pays Akwapim.

Une telle conception du « capitalisme agraire » présente plusieurs défauts, qui n'ont rien à voir avec l'excellente qualité de l'information. Un premier défaut réside dans la méthode, qui est de considérer *a priori* les planteurs migrants Akwapim comme des « capitalistes », puis de rechercher dans leur organisation économique et sociale toutes les caractéristiques qui permettent de justifier cette affirmation. La démarche visait d'ailleurs à démontrer que le comportement économique du planteur

(1) Si le système de parenté ne paraît pas avoir une influence directe sur les résultats économiques, il en exerce une sur l'évolution des exploitations, comme cela a déjà été vu, à travers les héritages : concentration chez les Akwapim matrilineaires, éclatement chez les Akwapim patrilinéaires.

migrant est de même nature que celui de l'entrepreneur occidental, et que tous deux participent d'une même rationalité. Mais, l'abondance des arguments se retourne parfois contre l'objectif désiré. Certains d'entre eux jouent à contre sens, et sont significatifs d'un comportement « non capitaliste ». Il en est ainsi de la sous-exploitation de la terre dans un contexte général de pénurie. Il en est de même pour le démarrage de l'exploitation avec la seule force de travail domestique, ce qui est beaucoup plus proche d'une situation « paysanne ». Enfin, le fait que le planteur participe à la production, qu'il est donc un « producteur », embrouille les cartes et rend encore moins pur son côté « capitaliste ».

Un deuxième défaut réside dans une confusion entre « esprit d'entreprise » et « capitalisme », le premier étant assimilé au second. Ce défaut ne fait que souligner la difficulté de cerner le phénomène du « capitalisme rural » : selon la définition que l'on se donne, les planteurs seront ou des « paysans » ou des « capitalistes » ! Une démarche plus rigoureuse circonscrirait la recherche de caractères « capitalistes » à ce qui a été décrit pour l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle : une société où la valeur d'échange est dominante, où l'emploi d'une main-d'œuvre salariée, libre et obligée de vendre sa force de travail, permet la ponction d'une plus-value, elle-même réinvestie en moyens de production ce qui conduit à la reproduction élargie de l'entreprise. Cette notion ne fait qu'accroître l'embarras, car les planteurs migrants répondent à certaines caractéristiques, mais pas à d'autres. S'il y a reproduction élargie de l'exploitation agricole par réinvestissement des profits, il est difficile de considérer le *nkotokuano*, propagé par les Akwapim eux-mêmes, comme une simple catégorie de salaire. Le problème est complexe, et il est préférable de le laisser en l'état, les planteurs migrants présentant des caractères d'une grande mixité, rarement observée en milieu rural africain : « capitalistes » par leur « esprit d'entreprise », leur rationalité économique, par la reproduction élargie de leurs exploitations ; insérés dans la société locale à d'autres points de vue, en particulier par les relations personnalisées qu'ils entretiennent avec leurs manœuvres agricoles.

En apparence, la classification des « planteurs-entrepreneurs » pose moins de difficultés, puisque l'essentiel de leurs revenus provient d'activités modernes.

Ces entrepreneurs présentent les caractéristiques suivantes. Sur cent soixante-douze d'entre eux interrogés à Accra et à Kumasi, cinquante-six (33 %) ont des activités secondaires d'agriculteurs. Il s'agit de fonctionnaires et d'universitaires, dont le revenu tiré de l'activité salariée est au moins égal à celui d'un diplômé de l'Université engagé dans la fonction publique. Ces « planteurs-entrepreneurs » sont issus

d'une famille elle-même attachée à la terre. Leur moyenne d'âge est supérieure à quarante ans.

Leurs exploitations agricoles sont six ou sept fois plus grandes que la petite plantation paysanne : la taille moyenne est de 16,8 ha et la taille médiane de 14 ha. La dimension de l'exploitation est en soi une innovation. Les plantations les plus importantes sont celles consacrées, d'abord, au cacao, puis, au palmier à huile, à la canne à sucre et au maïs ; on y pratique des cultures intercalaires. Ainsi, pour un échantillon de 47 planteurs, 37,7 % des exploitations et 32,1 % des surfaces sont consacrées au cacao, avec une surface moyenne de 14,4 ha. Le travail des parents constitue un apport important à la production. La distribution de la force de travail permanente est en relation directe avec la taille des exploitations. Une autre relation existe entre la dimension de l'exploitation et le revenu annuel provenant d'autres sources que l'agriculture : plus la taille est élevée, et plus important est l'apport du secteur non-agricole. Pour les petites exploitations, le capital provient des ressources personnelles du planteur ; pour les exploitations supérieures à douze hectares, il résulte d'emprunts. Ces prêts sont utilisés soit pour fonder de nouvelles plantations (48,2 % des prêts), soit pour agrandir l'exploitation (37,0 % des prêts) (ROWENA M. LAWSON, 1977).

Ces « planteurs-entrepreneurs » détiennent un haut niveau technologique : environ 40 % des exploitations sont équipées d'un tracteur, les pulvérisations sont couramment effectuées, des semences et des plants sélectionnés sont utilisés. La coupure entre les planteurs villageois et les « planteurs-entrepreneurs » se situe dans cet emploi de techniques modernes. Pour les derniers, le facteur limitant n'est plus la force de travail, mais le capital ; il s'agit là d'une modification profonde qui survient dans les relations entre planteurs et manœuvres agricoles, ces derniers devenant interchangeables au même titre que des ouvriers non spécialisés dans une usine ; la personnalisation des rapports entre employeurs et employés disparaît pour céder la place à des relations neutres.

Le caractère « capitaliste » de ces « planteurs-entrepreneurs » est plus marqué que pour les autres types. D'abord, le secteur agricole, où une analyse de ce genre est toujours difficile à mener, participe à la progression de l'ensemble des activités économiques du planteur ; il n'est plus le fondement de toute la vie économique, comme dans une « économie paysanne ». De plus, l'accroissement du détour de production est synonyme d'accumulation des moyens de production, et donc de reproduction élargie. Enfin, le facteur travail n'étant plus limitant, les relations établies entre planteurs et manœuvres agricoles sont d'ordre objectif, et se rapprochent davantage de la catégorie du « salariat », ce qui permet une ponction de plus-value, et non une

simple extorsion de surproduit. Mais, il ne faut pas oublier que ces « planteurs-entrepreneurs » sont eux aussi, et à titre principal, des salariés de l'État, puisqu'ils sont fonctionnaires ou universitaires. Même si cette position de salariés privilégiés est analysée en termes de « rente » dans un pays en voie de développement, leur caractère « capitaliste » est édulcoré par l'origine et le fonctionnement d'une partie de leurs activités économiques. Là encore, l'étude d'une situation concrète bute sur des difficultés non prévues dans les schémas théoriques.

Le critère de différenciation des types de planteurs s'est affiné au cours de l'analyse. Au début, ce critère était fondé sur la disposition ou non d'un capital pour le démarrage des activités agricoles, avec, pour référence, le planteur originaire du village, qui ne débute qu'avec la seule force de travail domestique. Puis, l'approfondissement de ce critère a révélé que l'existence d'un capital initial introduisait une modification radicale dans les relations entre planteurs et employés agricoles : plus ce capital est important, plus les manœuvres sont interchangeables, et plus la relation qui s'instaure est d'ordre capitaliste. Ainsi, le critère s'est modifié au fur et à mesure que l'étude était fouillée.

Mais une forte décroissance de la production de cacao au Ghana s'est produite ces dernières années. Il faut en rechercher les causes.

#### LES FACTEURS DE LA DÉCROISSANCE

Il est très difficile de trier les facteurs de la décroissance de la production du cacao au Ghana et de démêler les causes des effets. Par exemple, la contrebande peut être interprétée comme un agent de la baisse de production du cacao. Mais, n'est-elle pas la conséquence d'une basse rémunération du producteur ? Ces facteurs paraissent pouvoir être ramenés à deux phénomènes majeurs : d'une part, la chute de la production de cacao est le résultat de la politique économique menée depuis de nombreuses années, et qui a été incohérente, défavorisant les habitants des campagnes par rapport à ceux des villes ; d'autre part, à côté de ce facteur « volontariste », qui pourrait être corrigé, en apparaît un autre, moins maîtrisable : l'économie du cacao

s'essouffle et aucune diversification des productions n'est entreprise.

#### 1° Une politique économique incohérente

La politique économique du Ghana à l'égard du milieu rural a été incohérente, ponctionnant ce secteur au bénéfice des habitants des villes. Créant de manière artificielle un appauvrissement relatif des campagnards, elle a suscité une réaction qui commence à être bien connue en Afrique de l'Ouest : les paysans se sont détournés des cultures de rente pour privilégier les cultures vivrières, aggravant ainsi le déséquilibre économique du pays (1). Ces incohérences à l'égard du monde rural ont été le maintien d'un faible prix relatif au producteur, des mesures malencontreuses à l'égard de la main-d'œuvre étrangère et de graves insuffisances dans l'appareil de commercialisation.

Le maintien d'un faible prix relatif au producteur saute aux yeux en quelques chiffres. Ce prix a évolué de la façon suivante depuis qu'il a été traduit en cédis en 1965 (2) :

Années	Prix au producteur	Production correspondante
1965 (récolte intermédiaire).....	6 cédis	27,240 kg
Octobre 1965.....	4,8 cédis	27,240 kg
Octobre 1966.....	5,4 cédis	27,240 kg
Juillet 1967.....	6,5 cédis	27,240 kg
Juillet 1968.....	7 cédis	27,240 kg
Juillet 1969.....	8 cédis	27,240 kg
Juin 1972.....	10 cédis	27,240 kg
Octobre 1973.....	12 cédis	27,240 kg
Août 1974.....	15 cédis	27,240 kg
Juillet 1977.....	30 cédis	30 kg
Décembre 1977.....	40 cédis	27,240 kg

Entre la récolte intermédiaire de 1965 et juillet 1977, le prix au producteur de cacao a été multiplié par 5 (3).

Entre 1965 et 1977 (4), l'indice des prix des produits vivriers à la consommation a crû de la façon suivante (5) :

(1) La même réaction avait été observée chez les paysans serer du Sénégal, qui, dans une conjoncture difficile, accordaient la priorité aux cultures pour l'auto-consommation (mils et sorghos) plutôt qu'aux cultures pour la commercialisation (arachides).

(2) Cédi : monnaie nationale du Ghana. Sources : GILL et DUFFUS (1975 : tabl. 15). GILL et DUFFUS : « Cocoa Market Report », nos 275 de juillet 1977 et 278 de décembre 1977.

(3) Cette estimation peut être contestée si on prend pour base de départ octobre 1965 (4,8 cédis) et non la récolte intermédiaire (6 cédis), et pour point d'arrivée une quantité de 27,240 kg, payée 27,2 cédis. Dans ce dernier cas, le prix au producteur a été multiplié par 5,7.

(4) De janvier à août 1977.

(5) Base 100 en mars 1963. Source : Dr E. OTI BOATENG (1978 : 9).

Années	Indice	Années	Indice
1965.....	172,7	1972.....	259,4
1966.....	199,0	1973.....	313,4
1967.....	169,5	1974.....	362,7
1968.....	184,3	1975.....	473,6
1969.....	200,0	1976.....	805,6
1970.....	210,0	1977.....	1.864,5
1971.....	236,1		

Pour une période équivalente, cet indice a été multiplié par 10,79. Ces moyennes annuelles masquent, d'ailleurs, une flambée des prix des produits vivriers en 1976 et 1977 (D<sup>r</sup> E. OTI BOATENG, 1978 : 43) :

Mois	Indice
Janvier 1976.....	575,0
Juin 1976.....	791,7
Décembre 1976.....	1.027,2
Janvier 1977.....	1.066,8
Juin 1977.....	2.384,3

Cette hausse très forte des cours des produits vivriers sur les marchés locaux est considérée comme le facteur principal de l'inflation au Ghana, contribuant pour plus des deux tiers à ce phénomène entre 1970 et 1976 (D<sup>r</sup> E. OTI BOATENG, 1978 : 12).

Devant une telle différence dans l'évolution comparée des prix, le comportement du producteur de cacao a été rationnel : il s'est détourné de la culture de rente, dont le prix d'achat au producteur est fixé par les autorités nationales, pour donner sa préférence aux cultures vivrières, dont les prix libres s'envolaient sur les marchés locaux...

Comment est-on arrivé à une telle situation ? L'apparition de mégapoles telles qu'Accra et Kumasi a entraîné une forte demande alimentaire de « type africain », c'est-à-dire de produits vivriers ; ces produits vivriers ont donc été fortement valorisés par rapport au cacao, dont le marché mondial est peu sûr. Ainsi, au sud de Kumasi, par exemple,

le cacao a été abandonné au profit des cultures vivrières (1) et (2). De plus, les rendements sont faibles ; il y a donc toujours insuffisance de produits vivriers face à une demande croissante, alimentée par une hausse des salaires en milieu urbain. Les effets d'une telle situation se produisent en cascade. D'abord, devant la cherté des produits vivriers sur les marchés locaux, les chefs d'exploitation sont incités à accroître leur production pour l'auto-consommation. Ensuite, ils sont stimulés à accroître cette production au-delà des besoins en auto-consommation pour en commercialiser une partie ; les cultures vivrières se substituent au cacao :

« Ce phénomène reflète un désenchantement général à l'égard des retombées de la croissance du cacao. Tandis que le prix au producteur a augmenté de 36 % en douze mois, l'indice des prix de vente au détail en milieu rural a crû de 72 % en 1976, et il y a eu un détournement vers les cultures vivrières, encouragé par une hausse de 88,5 % de l'indice des produits de consommation locale en 1976 » (3).

Une autre conséquence du maintien du faible prix au producteur est l'évasion en contrebande du produit vers la Côte d'Ivoire, où ce prix est plus avantageux, ce qui diminue d'autant la production nationale de cacao. Cette évasion frappe surtout les régions frontalières, la Région Brong Ahafo étant bien située pour de telles opérations. Les évaluations de cette évasion sont très variables. Pour la campagne 1977-1978, il a été question de 45.000 t, et même de 70.000 t selon les autorités du « Cocoa Marketing Board » (4) ! Si ce dernier chiffre s'avérait exact, il n'y aurait pas eu décroissance de la production au Ghana, mais transfert d'un pays à un autre. Il est vraisemblable, cependant, que l'estimation des autorités ghanéennes est surévaluée.

Mais, le faible prix au producteur n'explique pas tout : des mesures malencontreuses ont fait fuir la main-d'œuvre étrangère. L'insuffisance de main-d'œuvre est telle, au Ghana, qu'en décembre 1976 il fallait attendre les vacances scolaires pour procéder à la récolte du cacao (5) ! Des explications de type psychologique sont présentées pour expliquer cette insuffisance de main-d'œuvre : les jeunes ne seraient pas intéressés par l'agriculture (KWASI BOATEN, 1974). Cette explication reste bien en deçà des faits. La véritable cause du manque de main-

(1) Communication personnelle de M. ARSU (ISSER, Université de Legon).

(2) Ces cultures vivrières sont : maïs, igname, manioc, banane plantain, riz, arachides, noix de coco, huile de palme, tomates, oignons.

(3) GILL et DUFFUS : « Cocoa Market Report », n° 275 de juillet 1977.

(4) Chiffres cités par D<sup>r</sup> E. OTI BOATENG (1978 : 13). En 1976-1977, le prix au producteur établi en francs CFA était le suivant : 158 F. CFA/l kg au Ghana, 180 F.CFA/l kg en Côte d'Ivoire.

(5) GILL et DUFFUS : « Cocoa Market Report », n° 272 de décembre 1976.

d'œuvre de nos jours est une mesure politique : l'« Aliens Compliance Order ». Cet acte officiel, en date du 18 novembre 1969, stipulait que tous les étrangers résidant au Ghana qui ne détenaient pas les pièces rendues obligatoires par l'« Aliens Act » de 1963 et l'« Aliens Act » de 1965 devaient les obtenir dans un délai de quinze jours, sous peine de devoir quitter le pays. Cette politique surprenante a eu pour effet de vider le Ghana d'une grande partie de la main-d'œuvre étrangère. On en mesure les effets aujourd'hui. Ainsi, avant l'« Aliens Compliance Order », 47 % des manœuvres permanents d'un échantillon d'enquête étaient d'origine étrangère ; ils ne sont plus que 25 % (ADDO, 1974). Cette mesure est d'autant plus injuste que la main-d'œuvre étrangère était plus stable que la main-d'œuvre nationale : les étrangers résidaient cinq ans en moyenne chez un planteur, alors que les manœuvres permanents d'origine ghanéenne ne restaient que quatre ans, et les annuels trois ans. Depuis l'« Aliens Compliance Order », une forte proportion de ghanéens ont été engagés comme manœuvres agricoles (ADDO, 1974). Mais, ils n'ont pu combler le vide artificiellement créé, et il subsiste des goulets d'étranglement pour les opérations culturales qui demandent à être accomplies dans un bref laps de temps : récolte, cassage des cabosses, fermentation et séchage. Cette insuffisance de la main-d'œuvre agricole explique, elle aussi, la décroissance de la production.

Enfin, il existe une grave insuffisance des services en aval des planteurs. L'insuffisance des moyens de transport est dénoncée par tous ; elle est criante dans les régions du centre. Pour y remédier, une « Opération Camionnage » a été lancée en 1977, avec l'aide de l'armée (1). Il y a, aussi, une insuffisance dans l'offre d'insecticides, d'atomiseurs, de pépinières, bref de tout le matériel technique à mettre à la disposition des planteurs. L'organisation locale d'achat du produit et le système de crédit se révèlent, eux aussi, insuffisants (2). Ces multiples défauts d'organisation expliquent une chute de la production, soit par perte directe (insuffisance des moyens de transport et des services en aval), soit par absence d'incitation (achat et crédit).

Cette politique incohérente ne fait qu'aggraver un essoufflement de l'économie du cacao.

## 2° L'essoufflement de l'économie du cacao

Le drame économique du Ghana est qu'aucune diversification des cultures n'a été entreprise dans

la zone de production du cacao. Plus exactement, une diversification s'est produite, mais elle a été spontanée, elle a résulté des initiatives des planteurs sollicités par les prix du marché plutôt qu'elle n'a été guidée par les autorités nationales. Tout d'abord, une diversification a eu lieu dans les associations culturales ; le Recensement Agricole de 1970 avait signalé par exemple, une complantation de cacao et de palmier à huile (3). Ensuite, une diversification s'est opérée en direction des cultures vivrières. Elle s'est d'ailleurs retournée contre la production de cacao ; ce pourrait être le paradoxe de l'économie de plantation qu'arrivée à son stade ultime, elle amène sa propre disparition. Pour ce qui est du cacao lui-même, aucune opération d'envergure ne paraît avoir été envisagée dans la zone de production ; seules sont préconisées des améliorations de détail.

Or, l'économie du cacao s'essouffle. Là encore, il faut faire le départ entre les facteurs épisodiques et les changements profonds. Il est difficile, par exemple, d'interpréter une série continue de mauvaises pluies : faut-il n'y voir que la phase descendante d'un cycle pluri-annuel ou bien un assèchement du climat ? A l'inverse, le vieillissement de la cacaoyère paraît patent ; il serait à la source de nombre de maladies et de fléaux, car les arbres seraient moins résistants. En retour, ces maladies et fléaux provoquent une baisse des rendements. L'histoire économique du Ghana est traversée par ces catastrophes qui viennent parfois affecter lourdement la production nationale ; ainsi, cette dernière est passée de 305 milliers de tonnes en 1936-1937 à 244 milliers de tonnes en 1937-1938, à cause du « swollen-shoot ».

Le « black pod » (*asokom* en Ashanti) (4) provoque des pertes de 18 % les années les plus mauvaises. Selon les planteurs, il est dû à trop d'ombrage, à une trop forte densité de cacaoyers, à un mauvais drainage du sol ; de meilleures techniques culturales peuvent y remédier. Plus grave est le « swollen shoot » qui a provoqué de fortes baisses de production certaines années. La seule technique pour le combattre est de déraciner les arbres jusqu'à trente cm en dessous du sol, de couper et d'empaqueter les feuilles et les branches infestées et de les éloigner de tout arbre sain, sans les disperser en dehors de la zone contaminée. Cette technique avait été recommandée par le « Conseil de l'Asantéhéné », en 1938. Ce remède coûte cher en arbres abattus ; il est donc peu appliqué par les planteurs, et le « swollen shoot » n'a jamais été complètement

(1) GILL et DUFFUS : « Cocoa Market Report », n° 274 de mai 1977.

(2) Information Services Department (1977).

(3) Ghana. Ministry of Agriculture (1972).

(4) En français : « pourriture brune ».

éliminé. Cependant, les pieds arrachés ont été remplacés par des espèces prolifiques dans un tiers des cas, ce qui a pu relancer la production. Les capsides (*akate* en Ashanti) font tomber les rendements de 30 % à 40 %. Un traitement à la gammaline peut en venir à bout, d'autant plus qu'il est mieux accepté par les planteurs que l'abattage des arbres. Dans l'ensemble, la baisse de production due au vieillissement de la cacaoyère a provoqué un exode vers les zones pionnières des Régions Brong Ahafo et Western, où de nouvelles exploitations sont créées grâce aux faibles revenus tirés des anciennes zones (KWASI BOATEN, 1974). La baisse des rendements à l'acre est sensible selon l'âge de la plantation (KWASI BOATEN, 1974) :

Age de la plantation	Rendements à l'acre en nombre de charges de 27,240 kg (1 acre = 0,40 ha)
5 ans	de 5 à 6
10 ans	de 6 à 8
20 ans	de 8 à 10
30 ans	de 8 à 7
40 ans	de 6 à 4
50 ans	de 4 à 2
60 ans	moins de 2

La meilleure période de production se situe autour de la vingtième année ; ensuite, on observe une décroissance.

Pour l'avenir, il ne semble pas que la reprise des plantations abandonnées soit une solution valable, du fait de la baisse des rendements. Une gestion plus saine devrait les reconvertir :

« Il serait avisé de convertir au moins une partie des vieilles plantations moribondes de cacao en fermes productrices de nourriture » (KWASI BOATEN, 1974 : 203).

L'étude de l'organisation du travail agricole a conduit à une distinction entre plusieurs types de

planteurs et à un approfondissement des facteurs de la décroissance de la production du cacao. Le fonctionnement des plantations permet de rendre compte des différences qui sont observées dans leur taille.

### 3. La dimension des plantations de cacao

Existe-t-il au Ghana des plantations villageoises d'aussi vastes dimensions que celles du sud-est de la Côte d'Ivoire (1)? La mesure de la taille des exploitations de cacao peut être abordée selon deux approches : selon les productions, selon les superficies. Aucune des deux ne sera rejetée, et les renseignements fournis par l'une compléteront les éléments apportés par l'autre. Cependant, les comparaisons qui seront faites prêtent à discussion, et P. HILL (1962 : 278) nous met en garde avec ironie contre de tels procédés :

« Mais, se demander quelle est la taille moyenne d'une plantation, pour une zone ou pour l'ensemble, est aussi absurde que de se poser la question suivante : "Quelle est la dimension des animaux du zoo de Londres ?" »

A plusieurs reprises, elle s'est élevée contre la notion de « planteur moyen », qui ne correspond à aucune observation de terrain ; ce « planteur moyen » est de dimensions plus grandes que le planteur « médian », et seul ce dernier doit être considéré comme le planteur « typique ».

Mais, à l'échelle de cette étude comparative, il est impossible de raisonner sur d'autres sources que des moyennes, et cela d'autant plus que les données de terrain des enquêtes nationales sont couvertes par le secret statistique, et donc inaccessibles. Il sera donc nécessaire, dans une première étape, de fournir des aperçus sur la taille extrême des plantations de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire sous la forme de données brutes. Dans une deuxième

(1) Un échantillon d'enquête auprès de quarante-six « grands planteurs » des sous-préfectures d'Arrah, de Bongouanou et de Mbatto (sud-est de la Côte d'Ivoire) en 1977-73 était ainsi composé :

Classes de superficie	Nombre d'exploitations	Classes de superficie	Nombre d'exploitations
Moins de 10 ha.....	1	de 51 à 100 ha	20
de 11 à 20 ha.....	3	100 ha et plus	4
de 21 à 50 ha.....	18		

Les tailles extrêmes étaient : 215,50 ha et 239,40 ha.

étape, seront mis en parallèle les résultats de deux recensements agricoles : celui de 1970 au Ghana et celui de 1974 en Côte d'Ivoire. Dans une troisième étape, sera apportée une réponse au problème posé, qui ne peut être traité que dans une perspective relative.

#### DES DONNÉES BRUTES

Les données brutes révèlent ce qui échappe par définition aux moyennes : les écarts. L'analyse des tailles extrêmes des plantations de cacao permettra de se rendre compte si les dimensions des exploitations au Ghana présentent des analogies avec celles du sud-est de la Côte d'Ivoire.

P. HILL (1962) part en guerre contre un préjugé tenace dans la littérature économique du Ghana, et qui résiste aux faits : celui de la croyance à la très petite taille moyenne des exploitations de cacao (de 0,80 à 1,20 ha). Ce préjugé trouve son origine dans le fait que ces planteurs sont considérés comme « représentatifs », car, vivant en milieu urbain, ils sont sans doute plus accessibles aux enquêteurs. En réalité, dans sa propre zone d'enquête, en pays Akim Abuakwa, il existe des plantations de quarante ha.

Cependant, un aperçu historique des enquêtes menées au Ghana révèle de très petites tailles moyennes des exploitations de cacao, à l'exception du travail de BECKETT, en 1930, à Akokoaso. Dans cette étude, il n'existe aucun planteur détenant moins de 0,40 ha ; soixante-sept planteurs ont plus de 4 ha, et, parmi eux, quatre possèdent entre 12 et 16 ha ; un seul arrive à 38 ha, dont 32 ha en production (1) (P. HILL, 1956).

De nos jours, le Recensement Agricole de 1970 et les travaux de B. BECKMAN confirment l'existence de grands planteurs de cacao au Ghana (C. OKALI *et alii*, 1974). Dans une étude portant sur 3.726 chefs d'exploitation, répartis dans six régions cacaoyères, en 1970, ADDO découvre que 5,8 % des planteurs détiennent des superficies supérieures à 40 ha, et, parmi eux, 1 % sont à la tête de domaines supérieurs à 80 ha (ADDO, 1974). De même, C. OKALI signale une exploitation de 35,5 ha en 1936 à Koransang, et fournit lui-même le processus de fondation d'une exploitation de 78 ha dirigée par un planteur migrant (C. OKALI *et alii*, 1974). Donc, les très grandes exploitations de cacao ne sont pas inconnues au Ghana ;

il s'agit de savoir comment elles se répartissent dans l'espace.

Dans le sud-est, la plus ancienne région cacaoyère, la recherche est facilitée par des cadastres établis en 1936-1937 pour mesurer les effets du « swollen-shoot ». A Akropong, un domaine foncier de 194,4 ha a été acquis par une « compagnie », vers 1907 ; de nos jours, l'exploitation la plus grande mesure 25,6 ha. Dans la zone cartographiée entre Suhum et Nsawam, en pays Akim, sept planteurs s'étaient associés en une « compagnie » et avaient acquis 186,4 ha, ce qui donnait une moyenne de 26,63 ha, à la tête desquels se trouvent de nos jours leurs successeurs (P. HILL, 1962).

Le type de fondation de la plantation dicte son évolution. Dans le cas des achats de terre par une « compagnie », la surface est délimitée à l'avance. Selon les règles de l'héritage, elle ne peut, au mieux, qu'être maintenue, dans un système de parenté matrilineaire ; elle est morcelée dans une société patrilinéaire. Ce type de fondation de la plantation, répandu dans une partie du sud-est, facilite moins l'apparition de très grandes plantations que la création d'un droit d'usage par défrichement renouvelé, plus commun dans d'autres zones.

Dans l'ouest, l'existence de grands planteurs de cacao est appréhendée selon différentes méthodes. Commentant les travaux de B. BECKMAN, C. OKALI note que, dans l'ensemble du pays, 5 % des chefs d'exploitation assurent 31 % des ventes totales du produit ; dans la Région Ashanti, 7 % des planteurs fournissent 35 % des ventes, et, dans la Région Brong Ahafo, le même pourcentage livre 38 % des ventes (C. OKALI *et alii*, 1974). L'existence de grands planteurs dans ces deux régions est confirmée par une étude des revenus. Dans une enquête effectuée auprès de 39.620 planteurs en 1963-64, ont été extraits les deux cent cinquante-sept plus riches chefs d'exploitation ; parmi eux, quarante-sept dix-sept résident dans la Région Ashanti et soixante-cinq dans la Région Brong Ahafo (Kodwo Ewusi, 1971). De même, les plus fortes productions de cacao viennent de ces deux régions ; ainsi, dans la Région Brong Ahafo, 6 % des planteurs fournissent chacun plus de 17 t de cacao par an (ADDO, 1974).

L'étude de terrain de C. OKALI à Dominase, dans la Région Brong Ahafo, donne les superficies de dix-sept exploitations agricoles. Parmi celles-ci, cinq sont supérieures à 10 ha ; la répartition de la terre entre les divers stades de la production est intéressante à souligner :

(1) Enquête de 1925 auprès de trois mille planteurs. Taille moyenne de l'exploitation = 0,88 ha. Enquête de 1928 dans les pays ashanti et akim. Taille moyenne de l'exploitation = 0,96 ha. Enquêtes de 1934 dans les zones de la Trans-Volta et du pays kwahu, de 1938-39 dans le voisinage de Suhum-Kibi et à Koforidua : très petites tailles moyennes de l'exploitation.

Numéro de l'exploitation	Plantations en production	Jeunes plantations	Défrichements de l'année	Superficie totale
1	15,0 ha	9,4 ha	1,7 ha	26,1 ha
2	14,9 ha	—	1,7 ha	16,6 ha
3	12,2 ha	—	3,4 ha	15,6 ha
4	4,3 ha	4,4 ha	1,8 ha	10,5 ha
5	7,9 ha	1,8 ha	0,4 ha	10,1 ha

Pour ces cinq exploitations, 68,82 % des surfaces sont en production, 19,77 % sont des jeunes plantations et 11,41 % ont été défrichées dans l'année.

Toutes ces informations convergent pour prouver l'existence de grandes plantations de cacao dans l'ouest du Ghana.

Mais, s'il existe de grandes plantations au Ghana, il reste à savoir si le phénomène a atteint les mêmes proportions qu'en Côte d'Ivoire. Il est donc nécessaire de comparer les résultats des deux recensements agricoles.

#### DEUX RECENSEMENTS AGRICOLES

Un recensement agricole a été effectué dans chacun des deux pays : en 1970 au Ghana et en 1974

en Côte d'Ivoire. La comparaison des résultats est instructive. Toutefois, une difficulté sérieuse complique cette comparaison. En effet, les superficies sont mesurées en « acres » au Ghana et en « hectares » en Côte d'Ivoire. Même en procédant à une conversion des « acres » en « hectares », il reste que les classes de superficie du recensement agricole au Ghana ne sont pas parallèles à celles de la Côte d'Ivoire. De ce fait, le rapprochement entre les deux séries de chiffres sera, parfois, boiteux.

La distribution des exploitations selon leur taille en hectares pour la Côte d'Ivoire et le Ghana est la suivante (1) :

Distribution des exploitations selon leur taille en hectares (Côte d'Ivoire : 1974 ; Ghana : 1970).

Classes de superficie en Côte d'Ivoire	Nombre d'exploitations	Pourcentages	Classes de superficie au Ghana	Nombre d'exploitations	Pourcentages
Moins de 0,5 ha.	15.497	3,5 %	0 -0,79 ha.....	246.100	30,6 %
0,5- 0,99.....	24.248	5,5 %	0,80- 1,59.....	194.200	24,1 %
1,0- 1,99.....	64.473	14,5 %	1,60- 2,39.....	105.200	13,1 %
2,0- 2,99.....	62.688	14,1 %	2,40- 3,19.....	71.800	8,9 %
3,0- 3,99.....	53.865	12,2 %	3,20- 3,99.....	42.100	5,2 %
4,0- 4,99.....	45.337	10,2 %	4,00- 5,99.....	55.000	6,8 %
5,0- 7,49.....	81.948	18,5 %	6,00- 7,99.....	31.600	3,9 %
7,5- 9,99.....	38.211	8,6 %	8,00-11,99.....	27.200	3,4 %
10,0-14,99.....	37.126	8,4 %	12,00-19,99.....	17.900	2,2 %
15,0-19,99.....	10.460	2,4 %	20,00 et plus.....	14.100	1,8 %
20,0-29,99.....	6.902	1,6 %			
30,0-39,99.....	1.954	0,4 %			
40,0-49,99.....	301	0,1 %			
50,0-59,99.....	164	0,0 %			
60,0-99,99.....	121	0,0 %			
TOTAL.....	443.295	100,0 %	TOTAL.....	805.200	100,0 %

(1) Sources : République de Côte d'Ivoire. Ministère de l'Agriculture (1976). Ghana. Ministry of Agriculture (1972).

Les classes de superficie sont plus détaillées dans le recensement agricole de la Côte d'Ivoire que dans celui du Ghana, pour lequel elles sont globalisées au-delà de 20 ha.

Un commentaire par catégories d'exploitations fait apparaître de nettes différences entre les deux pays (1). La catégorie des très petites exploitations est importante au Ghana, où elle représente 30,6 % du total ; elle est beaucoup plus modeste en Côte d'Ivoire (9,0 %). La comparaison portant sur la catégorie des petites exploitations est plus délicate, puisque les classes de superficie ne correspondent pas entre les deux pays : cette catégorie s'étend de 0,80 ha à 5,99 ha au Ghana ; elle est plus restreinte en Côte d'Ivoire : de 1,0 ha à 4,99 ha. Ces différences dans l'extension des catégories peuvent, en partie, expliquer un contenu légèrement divergent : 51,0 % du total en Côte d'Ivoire, 58,1 % au Ghana, où la catégorie est plus extensive. Le même problème d'étendue des catégories se retrouve pour les exploitations moyennes : de 5,0 ha à 19,9 ha en Côte d'Ivoire, de 6,0 ha à 19,9 ha au Ghana. Toutefois, le contenu des catégories est ici très dissemblable et ne peut être expliqué par une différence dans les classes de superficie : 37,9 % du total sont des exploitations moyennes en Côte d'Ivoire ; il n'y en a que 9,5 % au Ghana. Enfin, pour les grandes exploitations, dont la taille est supérieure à 20 ha, les catégories sont à peu près égales dans les deux pays : 2,1 % du total en Côte d'Ivoire, 1,8 % au Ghana.

Tout se passe comme s'il existe une quasi-équivalence en proportions relatives entre la catégorie des très petites exploitations au Ghana (30,6 % du total) et celle des exploitations moyennes en Côte d'Ivoire (37,9 % du total). De ce fait, la taille moyenne de l'exploitation en Côte d'Ivoire (5,36 ha) est beaucoup plus élevée qu'au Ghana (2,96 ha), et la stratification des exploitations est décalée vers le haut. Mais, cette conclusion doit être tempérée par le fait que les catégories de grandes plantations sont quasi équivalentes dans les deux pays ; de plus, l'absence de détails pour cette dernière catégorie au Ghana oblige à un peu de prudence.

Ces informations sont confirmées si l'on prend en compte les pourcentages cumulés. Au Ghana, plus de la moitié des exploitations (54,7 %) ont moins de 1,60 ha. En Côte d'Ivoire, près de la moitié

des exploitations (49,8 %) ont moins de 4,0 ha ; cette taille maximum est atteinte par 81,9 % des exploitations du Ghana. Mais, ces deux pays se rejoignent au sommet : si 98,2 % des exploitations ont moins de 20 ha au Ghana, 97,9 % en font autant en Côte d'Ivoire.

En réalité, ces données des recensements agricoles, qui ne traduisent que des moyennes nationales, ne nous renseignent guère sur la taille des plus grandes exploitations. Les commentaires qui accompagnent le Recensement Agricole du Ghana sont beaucoup plus instructifs à cet égard.

Si la taille moyenne de l'exploitation de cacao au Ghana est de 4,92 ha, elle varie selon les régions (C. OKALI *et alii*, 1974) :

Régions	Taille moyenne en hectares
Volta.....	2,08 ha
Central.....	2,56 ha
Brong Ahafo..	5,76 ha
Ashanti.....	8,84 ha

La taille moyenne la plus élevée est obtenue pour la Région Ashanti, où elle atteint presque le double de la moyenne nationale. Cette Région Ashanti possède des caractéristiques particulières, avec des tailles encore plus élevées lorsqu'on étudie les moyennes à l'échelle des districts. Ainsi, la zone de l'Eastern Kumasi détient une taille moyenne de 14,12 ha, et le district de la ville de Kumasi une taille moyenne de 20,08 ha (2).

Cette originalité de la Région Ashanti est confirmée quand on cherche la proportion d'exploitations dont la taille est supérieure à 8 ha. Si cette proportion est de 7,4 % pour l'ensemble du pays, elle atteint 11,9 % dans la Région Brong Ahafo et 17,4 % dans la Région Ashanti. De même, la Région Brong Ahafo détient 2,7 % et la Région Ashanti 5,8 % des exploitations supérieures à 20 ha, alors que la proportion pour l'ensemble du pays est de 1,8 % (2). Tout converge pour confirmer que, d'abord, la Région Ashanti, puis, la Région Brong Ahafo, détiennent les exploitations les plus vastes.

Mais, la taille médiane la plus élevée est détenue par la Région Western (2,20 ha), suivie des Régions

(1) Le découpage en catégories d'exploitations est arbitraire ; il est inspiré de l'expérience acquise dans le sud-est de la Côte d'Ivoire. Ces catégories sont les suivantes :

1. Très petites exploitations..... moins de 1 ha.
2. Petites exploitations..... de 1,0 à 4,9 ha.
3. Exploitations moyennes..... de 5,0 à 19,9 ha.
4. Grandes exploitations..... au-delà de 20 ha.

(2) Ghana. Ministry of Agriculture (1972).

Brong Ahafo (2,16 ha) et Ashanti (1,76 ha). La taille médiane pour l'ensemble du pays est de 1,44 ha. Ce phénomène doit être interprété comme une modification de la distribution des exploitations dans ces trois régions, avec un déplacement général vers des tailles plus élevées que l'ensemble national.

On peut conclure que le recensement agricole de 1970 a permis de localiser les grandes exploitations de cacao dans les Régions Ashanti et Brong Ahafo, mais que les disparités dans les tailles des exploitations sont moins accusées dans la Région Western qu'ailleurs, et que la très petite exploitation y est moins représentée.

Il a paru intéressant de rapprocher les régions

du Ghana où les grandes exploitations étaient le mieux représentées de celles de Côte d'Ivoire présentant les mêmes caractéristiques. D'un côté, ont été retenues les Régions Ashanti et Brong Ahafo en 1970, et de l'autre trois strates extraites du Recensement National Agricole de 1974 et situées dans le sud-est de la Côte d'Ivoire (Abengourou, Adzope, Dimbokro sud), car elles sont réputées détenir le nombre le plus important de grandes plantations villageoises. Cette comparaison est contestable dans le domaine de la représentativité statistique, mais elle est éclairante ; elle porte sur un total de 219.300 exploitations agricoles au Ghana et de 48.450 en Côte d'Ivoire. Les résultats sont les suivants :

Comparaison régionale entre le Ghana et la Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire 1974 ; Ghana : 1970).

Classes de superficie en Côte d'Ivoire	Pourcentages	Classes de superficie au Ghana	Pourcentages
Moins de 0,5 ha.....	—	0 - 0,79 ha.....	27,68 %
0,5- 0,99.....	2,19 %	0,80- 1,59.....	18,15 %
1,0- 1,99.....	7,98 %	1,60- 2,39.....	11,13 %
2,0- 2,99.....	8,20 %	2,40- 3,19.....	7,66 %
3,0- 3,99.....	9,46 %	3,20- 3,99.....	6,52 %
4,0- 4,99.....	10,17 %	4,00- 5,99.....	7,75 %
5,0- 7,49.....	20,22 %	6,00- 7,99.....	5,52 %
7,5- 9,99.....	10,68 %	8,00-11,99.....	5,61 %
10,0-14,99.....	16,37 %	12,00-19,99.....	5,20 %
15,0-19,99.....	6,91 %	20 ha et plus.....	4,79 %
20,0-29,99.....	4,85 %		
30,0-39,99.....	2,74 %		
40,0-49,99.....	0,08 %		
50,0-59,99.....	0,03 %		
60,0-99,99.....	0,12 %		
TOTAL.....	100,0 %	TOTAL.....	100,0 %

La catégorie des « très petites exploitations » (1) contient 2,19 % du total pour les trois strates du sud-est de la Côte d'Ivoire et 27,68 % du total des Régions Ashanti et Brong Ahafo pour le Ghana. Il y a donc une très forte proportion de « très petites exploitations » dans les deux régions ghanéennes par rapport à la Côte d'Ivoire ; il faut remarquer, dans ce dernier pays, qu'il n'existe aucune exploitation inférieure à 0,5 ha dans l'échantillon d'enquête. L'analyse à l'échelle régionale confirme l'étude à l'échelle nationale : le Ghana est beaucoup plus

que la Côte d'Ivoire un pays de très petites exploitations agricoles.

La catégorie des « petites exploitations » (2) renferme 35,81 % du total en Côte d'Ivoire et 51,21 % au Ghana. Plus de la moitié des exploitations des Régions Ashanti et Brong Ahafo sont donc des petites exploitations agricoles.

La catégorie des « exploitations moyennes » (3) englobe 54,18 % du total pour les strates du sud-est de la Côte d'Ivoire, et 16,33 % du total pour les Régions Ashanti et Brong Ahafo. Plus de la moitié

(1) « Très petites exploitations » : Côte d'Ivoire : moins de 1 ha. — Ghana : moins de 0,80 ha.

(2) « Petites exploitations » : Côte d'Ivoire : de 1,0 ha à 4,99 ha. — Ghana : de 0,80 ha à 5,99 ha.

(3) « Exploitations moyennes » : Côte d'Ivoire : de 5,0 ha à 19,99 ha. — Ghana : de 6,0 ha à 19,99 ha.

des exploitations retenues dans les trois zones du sud-est de la Côte d'Ivoire sont de taille moyenne. Les caractéristiques propres à la Côte d'Ivoire à l'échelle nationale sont confirmées à l'échelle régionale.

Enfin, la catégorie des « grandes exploitations » (1) inclut 7,82% du total des exploitations dans les trois zones du sud-est de la Côte d'Ivoire et 4,79 % dans les Régions Ashanti et Brong Ahafo. Cette catégorie est plus développée dans le sud-est de la Côte d'Ivoire que dans les deux régions du Ghana.

En définitive, cette analyse à l'échelle régionale ne fait que confirmer les résultats déjà acquis à l'échelle nationale. Beaucoup plus instructif sera le fait de situer chacun de ces ensembles régionaux par rapport à son pays d'appartenance.

#### UNE PERSPECTIVE RELATIVE

L'étude des données brutes recueillies au Ghana y a révélé l'existence de grandes plantations. La

comparaison des recensements agricoles, effectués à quatre ans d'intervalle, a montré que la proportion de ces grandes plantations dans la population totale est voisine pour les deux pays. Il est cependant impossible de déduire de ces deux séries de données que la taille des plantations au Ghana a pu atteindre le gigantisme parfois observé dans le sud-est de la Côte d'Ivoire (2).

Mais, ces comparaisons soit entre données brutes, soit entre moyennes nationales, ne sont guère prudentes. Le fait important est la place relative de chacun des ensembles régionaux par rapport au pays dans lequel il est inséré : les Régions Ashanti et Brong Ahafo vis-à-vis de l'ensemble du Ghana, les strates d'Abengourou, d'Adzopé et de Dimbokro sud face à l'ensemble de la Côte d'Ivoire. Ce faisant, il devient évident que ces ensembles régionaux présentent des caractéristiques communes et relatives par rapport à leurs pays respectifs :

Catégories d'exploitations	Ghana	Régions du Ghana	Côte d'Ivoire	Strates de Côte d'Ivoire
Très petites exploitations.....	30,6 %	27,68 %	9,0 %	2,19 %
Petites exploitations.....	58,1 %	51,21 %	51,0 %	35,81 %
Exploitations moyennes.....	9,5 %	16,33 %	37,9 %	54,18 %
Grandes exploitations.....	1,8 %	4,79 %	2,1 %	7,82 %
TOTAL.....	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

En effet, il faut observer que les catégories des très petites et des petites exploitations sont moins représentées dans chacun des ensembles régionaux que dans le pays d'appartenance. A l'inverse, les catégories des moyennes et des grandes exploitations y sont plus importantes.

Or, le rapprochement entre ces deux ensembles régionaux n'est pas fortuit. Tous deux relèvent, d'abord, du même environnement physique : la zone forestière du domaine guinéen, avec un climat humide propice à la culture du cacao. Ensuite, ces deux zones sont peuplées, dans leurs parties cacaoyères, d'ethnies appartenant au vaste groupe des Akan. En l'occurrence, ce n'est pas l'appartenance à une même « aire culturelle » qui présente de l'intérêt, mais bien plutôt la détention d'une « organisation économique » voisine, produit d'une même histoire et d'un même système de parenté.

Cette organisation économique propre aux Akan a facilité plus qu'ailleurs une accumulation individuelle, et serait explicative de l'apparition de grandes et très grandes plantations. Des courants migratoires de manœuvres agricoles, soit spontanés au Ghana, soit organisés par l'administration coloniale en Côte d'Ivoire, et provenant de pays déshérités situés plus au nord, ont permis à cette organisation économique d'épanouir sa rationalité interne.

Il n'en reste pas moins que les structures du Ghana et de la Côte d'Ivoire sont différentes : très petites et petites exploitations paysannes dans le premier cas ; exploitations moyennes dans le second cas. Malgré les points communs aux deux ensembles régionaux, il faut faire intervenir un facteur de différenciation qui rende compte du gigantisme observé en Côte d'Ivoire. La politique économique du gouvernement ivoirien, avec ses incitations

(1) « Grandes exploitations » : au-dessus de 20 ha dans les deux pays.

(2) Taille extrême des plantations villageoises dans le Moronou : 240 ha. Taille extrême des plantations villageoises dans le département d'Abengourou, à Niablé : 1 000 ha selon KINDO BOUADI (*communication personnelle*).

à l'apparition d'une bourgeoisie nationale, explique les différences dans les structures des exploitations agricoles des deux pays. En ce sens, la Coupe Nationale du Progrès, concours annuel entre exploitants ivoiriens, est un facteur d'émulation non négligeable ; il en est de même pour les conditions d'obtention des prêts de la Banque Nationale pour le Développement Agricole.

### Conclusion

Il existe à l'ouest du Ghana, dans les Régions Ashanti, Brong Ahafo et Western, des grandes plantations villageoises de cacao dont l'importance relative est comparable à celles du sud-est de la Côte d'Ivoire. Ce parallélisme entre les deux pays est d'autant plus compréhensible qu'il s'agit, de chaque côté de la frontière, du même milieu physique et humain. Toutefois, aucune donnée ne permet d'affirmer que les exploitations villageoises du Ghana atteignent le gigantisme observé en Côte d'Ivoire. Le facteur de différenciation entre les deux pays est leur politique économique ; celle de la Côte d'Ivoire est caractérisée par une volonté de créer une classe d'entrepreneurs nationaux et par des incitations à l'accroissement continu de la surface cultivée.

Cette similitude entre l'ouest du Ghana et le sud-est de la Côte d'Ivoire se fonde sur d'étroites ressemblances dans la formation et le fonctionnement des plantations.

La formation des plantations s'insère dans un contexte historique de croissance de la production de cacao, maintenue dans les deux pays par un déplacement des pôles de production de l'est vers l'ouest ; elle est possible tant qu'il reste de la forêt à abattre. Au-delà, une métamorphose technique des exploitations doit être envisagée. Le processus de fondation d'une exploitation le plus commun dans les deux pays est la création d'un droit d'usage à partir du défrichement d'un pan de forêt. Le terme de « plantation » est, d'ailleurs, flou, et il est préférable de distinguer trois échelles d'organisation interne, incluses l'une dans l'autre : la « parcelle », le « bloc de culture » et l'« exploitation ».

Le fonctionnement des plantations de cacao se comprend à partir de l'organisation du travail agricole, qui paraît être la même dans les deux pays. La création d'une nouvelle parcelle est assurée par le planteur et ses proches parents, parfois aidés de manœuvres temporaires. Dès que cette parcelle

est entrée en production, elle est confiée à des manœuvres permanents, rémunérés en recevant un tiers du produit. Les relations entre employeurs et manœuvres conduisent à distinguer plusieurs types de « planteurs », englobés de manière abusive sous un même vocable. Au sein d'un village, le « planteur originaire » doit être dissocié du « planteur migrant », ce dernier ayant recours à un capital qui n'est pas indispensable au premier, puisqu'il a un accès libre et gratuit à la terre. Ces deux catégories de « planteurs villageois » s'opposent aux « planteurs-entrepreneurs », citadins disposant de revenus salariés et qui en réinvestissent une partie dans l'agriculture ; pour eux, le facteur limitant n'est plus la force de travail, mais le capital, ce qui introduit de nouvelles relations à l'égard de leurs manœuvres agricoles, devenus interchangeable. Une gestion économique incohérente et l'usure de l'économie de plantation expliquent la décroissance actuelle de la production de cacao au Ghana.

Dans les deux pays, le régime de l'économie de plantation amène sa propre fin. Paradoxalement, la pénurie actuelle des produits vivriers au Ghana est le signe le plus visible de cet essoufflement. En effet, si les défrichements annuels ne sont plus effectués par manque de terre, les premières productions dont le défaut se fait sentir sont les cultures vivrières, complantées avec le cacao, mais beaucoup plus vite arrivées à maturité. Cette première pénurie ne fait qu'en annoncer une seconde, plus lointaine, mais certaine : celle du cacao. Dès lors, une mutation est nécessaire, et il faut abandonner cette forme de culture extensive qu'est le défrichement annuel au profit d'une technique intensive. Ce passage doit être opéré en tenant compte des caractéristiques nationales.

Face au marasme économique qui sévit au Ghana, deux attitudes sont possibles : soit accabler la politique économique de K. N'KRUMAH, qui a développé un secteur public omnipotent et paralysant à partir de ponctions prélevées sur les producteurs de cacao (1), soit condamner les gouvernements militaires qui ont suivi, sous l'autorité desquels l'indice des produits vivriers est passé de 575,0 en janvier 1976 à 2.384,3 en juillet 1977. Ce débat est inutile, car il faut s'arrêter à une évidence : le Ghana s'est transformé en pays monoculteur d'exportation à une époque où les cours mondiaux étaient favorables. Or, de même que pour l'arachide au Sénégal, le marché mondial s'est transformé. La demande est devenue plus ou moins stable, tandis que l'offre est variable selon les aléas climatiques. Dans ces conditions, ce sont les pays consommateurs

(1) Position de B. BECKMAN (1976).

qui influencent la détermination des cours, et non les pays producteurs. Dès que se profile une menace de surproduction, les cours s'effondrent.

Mais, on ne reconvertit pas un appareil de production agricole comme une entreprise individuelle, surtout quand cet appareil est composé d'une multitude de petits producteurs villageois. De plus, les coûts de l'opération doivent être prélevés sur les profits rapportés par la culture que l'on cherche à éliminer : cercle vicieux dans lequel on comprend qu'il faille hésiter à s'engager...

Il faut rendre cette justice à la politique de K. N'KRUMAH d'avoir essayé de désengager le Ghana de la monoculture du cacao par une tentative d'industrialisation. L'effondrement des cours mondiaux en 1964-1965 a porté un coup fatal à cette politique, ce qui a conduit à son élimination. Si les gouvernements postérieurs ont maintenu un faible prix au producteur, c'était sans dessein politique ni économique.

Cependant, une diversification s'est opérée dans les faits, à l'initiative des planteurs, en direction des cultures vivrières. La voie de la sagesse serait que cette initiative soit appuyée par les pouvoirs publics, avec une incitation à la reconversion des anciennes cacaoyères et à une culture intensive des produits vivriers. Un coup d'arrêt pourrait être ainsi donné au processus du défrichement perpétuel, qui vise sa propre disparition et dont on connaît mal les effets à long terme. De plus, le problème alimentaire est le plus urgent à résoudre de nos jours au Ghana.

La situation actuelle du Ghana préfigure-t-elle l'avenir de la Côte d'Ivoire? Non, si l'on considère chacun des handicaps du Ghana comme autant d'avertissements. La Côte d'Ivoire a su échapper à une spécialisation outrancière dans une monoculture d'exportation et a pu diversifier sa production agricole. Mais, cette diversification a été opérée jusqu'ici par zones géographiques. Le temps est venu où elle doit être menée à l'échelle de l'exploitation, où un double mouvement doit être opéré : redéploiement

des cultures de rente, en associant cacao et palmier à huile, par exemple, et passage à une culture intensive des produits vivriers. Si cette reconversion n'est pas menée, des régions comme le Sud-Est ont un avenir incertain devant elles, à cause de l'essoufflement de l'économie de plantation et de l'évolution des cours mondiaux du cacao.

L'expérience du Ghana nous apprend que toute tentative de repli nationaliste est fatale à la production agricole dans un régime d'économie de plantation, où l'apport en travail de la main-d'œuvre étrangère est égal à celui de la main-d'œuvre domestique. La Côte d'Ivoire a su se garder d'initiatives malencontreuses dans ce domaine. Mais, la disparition de la forêt peut provoquer un tarissement des courants migratoires, puisque s'évanouit l'une des motivations profondes : la fixation à la terre. En compensation, il conviendrait que des mesures soient prises en faveur de cette main-d'œuvre étrangère quant à son statut et quant à sa rémunération, sous peine d'éprouver les mêmes difficultés que le Ghana à l'époque des récoltes.

Le relèvement du prix aux producteurs de cacao, ces dernières années, a été très bien accueilli en Côte d'Ivoire. Ce relèvement suit-il l'évolution de l'indice des prix à la consommation? Seule, une étude des termes de l'échange au producteur nous l'enseignerait. Mais, le Ghana nous montre encore qu'il est dangereux que les gains accumulés grâce à la stabilisation des cours soient trop longtemps et en de trop grandes proportions affectés à des ouvrages dont ne sont pas bénéficiaires les populations des campagnes, c'est-à-dire les producteurs.

Pour l'avenir, l'étude comparée de la production du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire révèle que ces deux pays ont trop de points communs pour ne pas s'associer. Seule, une concertation étroite leur permettrait d'affronter un marché mondial peu favorable aux pays producteurs (1).

*Manuscrit reçu au Service des Éditions de l'O.R.S.T.O.M. le 1<sup>er</sup> octobre 1980.*

#### REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les autorités ghanéennes pour leur accueil au cours de mon séjour au Ghana et Y. MARGUERAT, géographe O.R.S.T.O.M., auquel je dois mon excellente insertion au Ghana.

(1) Cette conclusion était déjà rédigée lorsqu'est survenu l'accord de Yamoussoukro, le 25 mars 1980, entre membres de l'Alliance des pays producteurs de cacao (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Nigeria, Togo). Trois mesures ont été adoptées :

1. se doter de magasins de stockage adéquats pour faire face à une production excédentaire ;
2. établir une caisse de stabilisation pour financer des achats sur les marchés mondiaux ;
3. fixer un prix-plancher au-dessous duquel le cacao ne sera plus vendu (*Fraternité-Malin*, n° 4624, 26 mars 1980).

Selon les chiffres fournis par « Agri-Afrique » (n° 100 du 20 janvier 1980), Ghana et Côte d'Ivoire auraient fourni 51,3 % de la production des cinq principaux pays pour la campagne 1978-1979 (chiffres provisoires).

## Annexe

Contribution de chaque catégorie de producteurs à chaque opération culturale. C. OKALI (1975 : 49)

Opérations culturales	Planteur	Parents masculins	Épouses	Parents féminins	Manœuvres temporaires	Autres planteurs (femmes)	Manœuvres permanents	Travailleurs annuels	TOTAL
<b>PREMIÈRE ANNÉE.....</b>									
Défrichage.....	8,5	—	—	—	91,5	—	—	—	100 %
Abattage.....	33,1	3,9	5,6	—	57,4	—	—	—	100 %
Brûlis.....	32,3	4,0	32,2	—	22,0	—	9,5	—	100 %
Plantation de cacao.....	46,9	8,6	30,5	1,0	3,7	—	6,6	2,7	100 %
Plantation banane plantain.	15,9	2,2	64,1	4,9	0,8	—	8,8	3,3	100 %
Plantation autres vivriers..	22,4	7,8	49,9	6,6	13,0	—	1,8	1,5	100 %
Récolte de vivriers.....	19,9	4,0	50,0	19,0	1,8	—	—	5,3	100 %
Nettoyage.....	19,9	7,2	27,9	6,5	27,1	—	4,5	6,8	100 %
Fabrication de pièges.....	52,6	15,6	—	—	31,6	—	—	—	100 %
<b>JEUNES PARCELLES.....</b>									
Plantation de cacao.....	24,3	15,2	39,1	1,3	20,1	—	—	—	100 %
Plantation banane plantain.	—	—	100,0	—	—	—	—	—	100 %
Plantation autres vivriers...	44,6	—	49,0	—	6,4	—	—	—	100 %
Récolte de vivriers.....	23,3	8,4	42,2	—	26,1	—	—	—	100 %
Nettoyage.....	23,9	3,2	14,3	0,4	57,9	—	0,3	—	100 %
Pulvérisation.....	46,4	26,8	26,8	—	—	—	—	—	100 %
Autres entretiens.....	100,0	—	—	—	—	—	—	—	100 %
Récolte de cacao.....	29,5	19,6	32,9	—	—	18,0	—	—	100 %
<b>PARCELLES PRODUCTIVES.</b>									
Plantation de vivriers.....	62,7	12,7	22,2	2,5	—	—	—	—	100 %
Récolte de vivriers.....	7,8	4,0	86,0	—	2,3	—	—	—	100 %
Nettoyage.....	6,6	6,5	11,2	—	24,5	0,6	50,5	—	100 %
Autres entretiens.....	59,3	8,6	18,1	—	2,9	—	14,0	—	100 %
Récolte de cacao.....	10,2	5,8	12,2	1,2	—	37,2	33,0	—	100 %
Séchage du cacao, transport.	9,0	13,8	17,9	1,0	0,4	1,2	56,7	—	100 %

## BIBLIOGRAPHIE

- ADDO (N. O.), 1974. — *Some employment and labour conditions on Ghana's cocoa farms. in : Economics of cocoa production and marketing.* Édité par KOTÉY R. A., OKALI C. et ROURKE B. E. Legon, Institute of Statistical, Social and Economic Research, 547 p.
- BECKMAN (B.), 1976. — *Organising the Farmers. Cocoa Politics and National Development in Ghana.* Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 299 p.
- GHANA. *Ministry of Agriculture*, 1972. — *Report on Ghana Sample Census of Agriculture 1970. Vol. I.* Accra, 140 p.+annexes.
- GILL et DUFFUS, 1975. — *Cocoa Statistics.* Londres, Gill et Duffus, 39 p.
- HILL (P.), 1956. — *The Gold Coast Cocoa Farmers.* Londres, Oxford University Press.
- HILL (P.), 1962. — *Social factors in Cocoa Farming. In : Agriculture and Land Use in Ghana.* Édité par B. WILLS. Londres, Oxford University Press : 278-285.
- HILL (P.), 1977. — *Ghanaian Capitalist Cocoa Farmers. In : An economic History of Tropical Africa. Vol. 2 : The Colonial Period.* Édité par Z. A. et J.-M. KONCZACKI. Londres, Frank Cass : 125-136.
- Information Services Department, 1977. — *Ghana 1977. An official handbook.* Accra, 541 p.
- KÖBBEN, 1956. — *Le planteur noir. Essai d'une ethnographie d'aspect. Études Éburnéennes*, V, 190 p.
- KODWO EWUSI, 1971. — *The Distribution of Monetary Incomes in Ghana.* Legon, ISSER.
- KOFI AKWABI-AMEYAW, 1974. — *The development of the cocoa industry in Eastern Ashanti. In : Economics of cocoa production and marketing.* Édité par KOTÉY R. A., OKALI C. et ROURKE B. E. Legon, ISSER, 547 p.
- KWASI BOATEN, 1974. — *Problems facing cocoa farmers in Mampong, an old cocoa district in Ashanti. In : Economics of cocoa production and marketing.* Édité par KOTÉY R. A., OKALI C. et ROURKE B. E. Legon, ISSER, 547 p.
- OKALI (C.), OWUSUANSAH (M.), ROURKE (B. E.), 1974. — *The development pattern of large cocoa holdings in Ghana: some case studies. In : Economics of cocoa production and marketing.* Édité par KOTÉY R. A., OKALI C. et ROURKE B. E. Legon, ISSER, 547 p.
- OKALI (C.), 1975. — *Dominase : a mobile Cocoa Farming community in Brong-Ahafo.* Legon, ISSER, Technical Publications Series, n° 35, 111 p. *multigr.*
- D<sup>r</sup> OTI BOATENG, 1978. — *Inflation in Ghana. Problems and prospects.* Legon, ISSER, 56 p. *multigr.*
- Republic of Ghana. Central Bureau of Statistics, 1977. — *Economic Survey 1972-74.* Accra, 172 p.
- République de Côte d'Ivoire. Ministère de l'Agriculture, 1976. — *Recensement National de l'Agriculture. Tome 3 : Exploitations agricoles traditionnelles.* Abidjan, *multigr.*
- République de Côte d'Ivoire. Ministère de l'Agriculture, s.l.n.d. — *Recensement National de l'Agriculture. Interprétation des résultats.* 29 p. *multigr.*
- ROWENA M. LAWSON, 1977. — *The agricultural entrepreneurship of upper-income africans. A report to Escor. Ministry of Overseas Department.* University of Hull, 232 p. *multigr.*
- ZELENSKY (V.), 1955. — *Le cadastre des plantations caféières et cacaoyères en Côte d'Ivoire. In : Agronomie Tropicale*, t. X : 551-578.